

2021-2022

RAPPORT ANNUEL



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées mauriciennes

Table des matières

LE MOT DE LA DIRECTION	3
L'AGENCE	
SON INSTITUTION ET SON TERRITOIRE	5
SES MANDATS	6
SES MEMBRES RÉGULIERS	6
SES ADMINISTRATEURS	7
SON COMITÉ TECHNIQUE	7
SON PERSONNEL	8
SES BUREAUX	8
LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022	
LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES	9
LES AUTRES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	13
LA CONTRIBUTION DES PARTENAIRES EN SERVICES	14
LES ACTIVITÉS RÉALISÉES	15
LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES	17
LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE DES TRAVAUX	24
LA PERFORMANCE DES AGENTS LIVREURS	25
LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES	26
LE BUREAU D'ENREGISTREMENT	27
LES AUTRES ACTIVITÉS	28
LES PLANS D'ACTION	29
LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV)	29
LES PERSPECTIVES 2022-2023	31
LES ANNEXES	
LISTE DES ACRONYMES	33
LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON DU PROGRAMME EN 2021-2022	34
CRITÈRES DE PERFORMANCE	35
BILAN DES PLANS D'ACTION ANNUELS	36
PPMV 2017 - SUIVI DES ACTIONS ET CIBLES RETENUES	37
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP - RÉGULIER EN 2021-2022	38
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION 2018 EN 2021-2022	39
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PROGRAMME DEUX MILLIARDS D'ARBRES, VOLET DÉMARRAGE HÂTIF 2021	39
LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION 2021 EN 2021-2022	40
LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES TRAVAUX FINANCÉS EN 2021-2022	41



LE MOT DE LA DIRECTION

Bonjour,

Dans la transition vers la nomination d'un nouveau président pour l'Agence, je me permets de vous adresser quelques mots. Une occasion qui m'est offerte de dresser le bilan de cette dernière année.

D'abord, je tiens à remercier Serge Deraspe pour son implication à l'Agence depuis 2018. Il a quitté son poste de président l'automne dernier alors qu'il ne s'est pas représenté aux élections à la mairie de Notre-Dame-de Montauban. Le conseil d'administration s'est ainsi retrouvé amputé d'un de ses deux représentants du monde municipal. Après plus de 25 ans passés à la direction de l'Agence, je peux vous dire que la participation du monde municipal au sein des agences est significative dans la dynamique de prise de décisions du conseil d'administration. Au début, les représentants du monde municipal peuvent se sentir un peu perdus au milieu des forestiers, mais ils ont assurément leur place. Le partenariat avec le monde municipal est important dans le maintien d'un équilibre entre l'économie, l'environnement et la société pour favoriser le développement durable des forêts privées. Ce rôle est d'autant plus important que les boisés privés sont sur le territoire de municipalités qui ont la responsabilité de l'application, entre autres, de la réglementation sur la protection du couvert forestier et l'abattage d'arbres ainsi que sur les milieux humides et hydriques. Des règlements qui touchent plus particulièrement les propriétaires de forêt privée quand ils aménagent leurs lots.

Au cours de l'année, un « blitz » a été fait auprès d'une dizaine de détenteurs de permis d'usines afin de leur rappeler les exigences de la Loi. Tous les bois livrés portent à contribution à l'Agence. Cette initiative a permis de récupérer des arrérages de déclaration de volumes pour plus de 650 000 \$, des volumes achetés sur le territoire de l'Agence depuis 2016. Sans l'aide de ses partenaires, les moyens dont dispose l'Agence pour percevoir les sommes qui lui sont dues sont limités. Cette contribution de l'industrie est importante pour assurer le financement des travaux de remise en production des superficies qui sont mal générées après coupe. À moyen terme, ces plantations devront être dégagées de la compétition pour atteindre les rendements escomptés, ce qui requiert un financement de plus de 2 000 \$ par hectare.

La stratégie nationale de production de bois fixe des cibles croissantes de volumes à mettre en marché en provenance de la forêt privée d'ici 2024. Pour y arriver, le MFFP demande aux agences d'adopter une démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la récolte de bois. En Mauricie, les volumes mis en marché proviennent majoritairement des grandes propriétés. Comme ailleurs en province, l'intérêt des petits pro-

propriétaires à la production de bois est plutôt « timide ». Dans la mesure où il s'agit souvent de petites superficies à récolter, la rentabilité des opérations demeure fragile. Le contexte de pénurie de main-d'œuvre et la grande volatilité des marchés n'a rien pour convaincre les propriétaires qu'ils pourront tirer des avantages de la coupe.

Pour ce qui est de la livraison des programmes, les investissements en travaux sylvicoles ont atteint un sommet inégalé avec plus de 2,5 M\$ en 2021-2022. On constate que les activités se concentrent chez un nombre restreint de propriétaires actifs. Maintenir l'intérêt des propriétaires et la recherche d'une nouvelle clientèle représentent un défi pour les conseillers forestiers. Malgré que les budgets soient au rendez-vous, l'accréditation de nouveaux conseillers tarde à donner les résultats souhaités. Le profil des propriétaires forestiers change. En l'absence de revenus significatifs, les bienfaits de l'aménagement forestier pour la santé de leur boisé ne représentent pas toujours un argument suffisant pour laisser de la machinerie entrer chez-eux !

En terminant, j'en profite pour remercier mes patrons, les membres du conseil d'administration, pour leur support tout au long de l'année.

Je vous souhaite une bonne fin de journée !

Josée Bussièrès, directrice générale



La loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF)

Article 133 Une ou plusieurs municipalités peuvent s'associer à des organismes « regroupant des producteurs forestiers » et à des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois en vue de demander au ministre la création sur leurs territoires d'une agence régionale de mise en valeur des forêts privées.

Dans le territoire d'une municipalité régionale de comté, l'initiative de fonder l'association appartient à cette dernière ; néanmoins, toute municipalité locale dont le territoire est compris dans celui d'une municipalité régionale de comté partie à l'association peut adhérer à celle-ci

Article 135 Le ministre peut, après avoir vérifié la conformité du règlement intérieur avec l'article 141 et en avoir approuvé le contenu, faire droit à la demande et instituer l'agence. Il en donne avis à la *Gazette officielle du Québec*. Les membres de l'association fondatrice, ainsi que les membres du conseil d'administration proposés pour l'agence dans la demande, y compris son président, deviennent, sans autre formalité ni ratification, ceux de l'agence. De même, le règlement intérieur proposé pour l'agence dans la demande devient le règlement intérieur de l'agence.

Article 136 L'Agence est une personne morale sans but lucratif.

L'Agence

Son institution et son territoire

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM) est instituée le 30 septembre 1996. En Mauricie, les forêts privées couvrent plus de 770 000 hectares dans les limites territoriales des municipalités régionales de comté (MRC) des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac, des villes de Shawinigan et Trois-Rivières ainsi que de l'Agglomération de La Tuque.

Agglomération de La Tuque

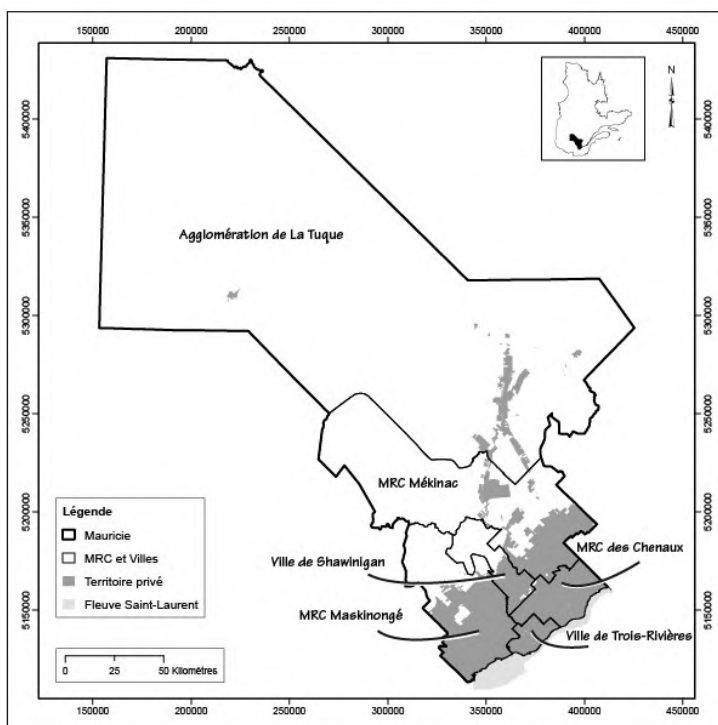
Municipalités : La Bostonnais, Lac-Édouard et La Tuque (Secteurs: La Croche, La Tuque, Parent) et T.N.O. : Coucoucache, Langelier, Obedjiwan et Wemotaci

MRC des Chenaux

Municipalités : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper, Saint-Stanislas, Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Sainte-Anne-de-la-Pérade

MRC Maskinongé

Municipalités : Charrette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère, Sainte-Angèle-de-Prémont, Sainte-Ursule et Yamachiche



MRC Mékinac

Municipalités : Notre-Dame-de-Montauban, Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Sainte-Thècle, Saint-Tite, Trois-Rives et T.N.O. : Lac-Boulé, Lac-Masketsi, Lac-Normand et Rivière-de-la-Savane

Ville de Shawinigan

Secteurs : Grand-Mère, Lac-à-la-Tortue, Saint-Georges, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan, Shawinigan-Sud et T.N.O. : Lac-des-Cinq et Lac-Wapizagonke

Ville de Trois-Rivières

Secteurs : Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest

Ses mandats

Selon l'article 5 de son règlement intérieur, l'AMFM a pour mandat, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur de la forêt privée de son territoire, en particulier par :

- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

Et notamment par :

- la distribution de mandats à différents organismes;
- la mise en place de mesures incitatives;
- la diffusion d'informations auprès des propriétaires forestiers et du public;
- la réception de dons, legs, subventions et autres contributions compatibles avec ses mandats;
- la constitution et l'administration de fonds;
- l'adoption de mesures de suivi et de contrôle relatives à ses activités;
- l'exercice de toute autre fonction compatible avec ses mandats.

Dans la réalisation de ses mandats, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

Ses membres réguliers

L'Agence se compose de 3 catégories de membres réguliers.

Monde municipal, les 6 territoires :

- ↳ Agglomération de La Tuque
- ↳ MRC Maskinongé
- ↳ MRC Mékinac
- ↳ MRC des Chenaux
- ↳ Ville de Shawinigan
- ↳ Ville de Trois-Rivières

Organismes reconnus de producteurs forestiers dont les territoires reconnus couvrent une partie de la Mauricie :

- 2 organismes de gestion en commun :
 - ↳ Groupement forestier Champlain
 - ↳ Groupement forestier Portneuf
- 2 syndicats de producteurs de bois :
 - ↳ Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie (SPBM)
 - ↳ Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- Toute entreprise qui paye la cotisation annuelle est un membre régulier.



Ses administrateurs

Le conseil d'administration se compose de huit (8) sièges à occuper par un nombre égal d'administrateurs représentant quatre (4) groupes de partenaires :

- Monde municipal;
- Organismes reconnus de producteurs forestiers :
 - ↳ Organismes de gestion en commun (OGC);
 - ↳ Syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois;
- Ministre des Forêts, Faune et Parcs (MFFP).

En 2021-2022, les membres du conseil d'administration sont, selon le partenaire :

Monde municipal (MRC et Villes) :

- ↳ M. Michel Bourassa, MRC Maskinongé (depuis le 5 septembre 2018)
- ↳ M. Serge Deraspe, MRC Mékinac (du 5 décembre 2017 au 7 octobre 2021)

Organismes reconnus de producteurs forestiers :

Organismes de gestion en commun (OGC) :

- ↳ M. Gilbert Nolet, GF de Champlain (depuis le 6 octobre 2015)

Syndicats de producteurs de bois (SPB) :

- ↳ M. Ghislain Leblond, SPB de la Mauricie (depuis le 14 juin 2007)

Titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois :

- ↳ M. Jonathan Lambert, Les Industries John Lewis Ltée (depuis le 18 février 2014)
- ↳ M. Jonathan Perron, Produits forestiers Résolu Inc. (depuis le 20 juin 2018)

Ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs :

- ↳ M. Jean-Marc Blais (depuis le 4 octobre 2017)
- ↳ M. Yves Gauvreau (depuis le 13 janvier 2017)

Les officiers au sein du conseil exécutif :

- Président : M. Serge Deraspe*
- Vice-président : M. Ghislain Leblond
- Trésorier : M. Yves Gauvreau
- Directeurs : M. Jonathan Lambert
M. Michel Bourassa

* Jusqu'au 7 octobre 2021

Son comité technique

Le comité technique donne des avis sur tout sujet soumis par le conseil d'administration. Il n'a pas de pouvoir décisionnel et agit à titre «conseil».

Aucun quorum n'est établi pour la tenue des réunions. Les représentants des partenaires sont informés du sujet et de la tenue de chaque rencontre et ceux-ci peuvent y assister sans autre formalité.



Son personnel

L'équipe de l'AMFM en 2021-2022 se compose de trois (3) personnes.

Mme Josée Bussières, ingénieure forestière, occupe la fonction de directrice générale. Mises à part les fonctions professionnelles et administratives de gestion, elle assure la représentation de l'Agence auprès des organismes régionaux.

M. Mario Blais, technicien forestier, est affecté à la vérification opérationnelle des travaux et au traitement des dossiers de reconnaissance des producteurs forestiers pour le Bureau d'enregistrement de la Mauricie. Il est également responsable du traitement des données géomatiques.

Les tâches liées à la comptabilité sont assurées par Mme Sylvie Deschesnes qui partage son temps entre les dossiers de l'AMFM et de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM).



Ses bureaux

L'Agence partage ses espaces de bureaux avec l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) au 500 avenue Broadway à Shawinigan. L'immeuble appartient à la société de location immobilière Olymbec.

Le partage de ressources humaines et matérielles entre les deux organisations favorise la réalisation d'économies dans les frais de fonctionnement des deux organismes à but non lucratif.

Un bail d'une durée de cinq ans est signé avec Olymbec jusqu'au 31 décembre 2024.

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022

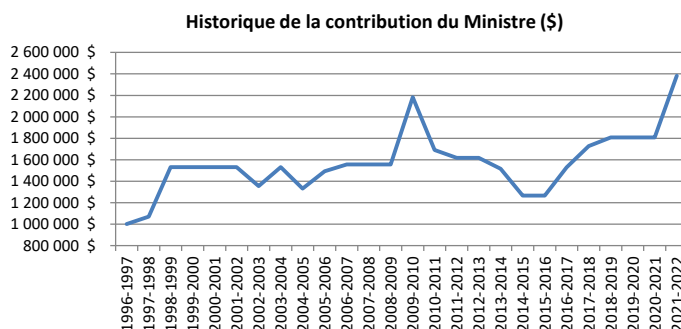
La contribution financière des partenaires

Le financement des activités de mise en valeur provient de trois sources: le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent sur le territoire de l'Agence ainsi que les propriétaires forestiers qui, lors de la réalisation de traitements sylvicoles assument une partie des coûts de réalisation des travaux de mise en valeur de leur boisé.

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Pour 2021-2022, dernière année d'une entente triennale se terminant au 31 mars 2022, la contribution du MFFP est de 1 265 400 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) - volet Régulier.

La « Mesure spéciale - Subvention 2018 » qui, pour la Mauricie, représente une enveloppe supplémentaire de 2,709 M\$ en est à sa quatrième année d'un programme de cinq (5) ans : de 2018 à 2023.

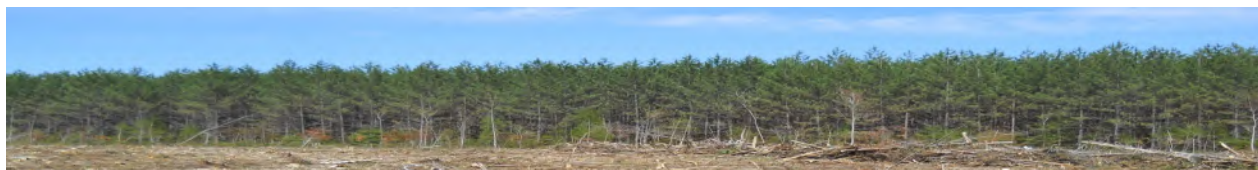


La « Subvention 2018 » doit contribuer à favoriser la mobilisation des bois et à assurer le maintien du flux de bois en provenance de la forêt privée par le financement de travaux de récolte et la remise en production de superficies mal régénérées. Pour les années 4 et 5 du programme, seules les activités de remises en production sont financées.

Une autre « Mesure spéciale », la Subvention 2021, s'ajoute en 2021-2022. L'Agence reçoit 2,4 M\$ à investir jusqu'au 31 mars 2025 pour, entre autres, supporter la Stratégie nationale de production de bois. L'entente signée avec le MFFP comporte des restrictions quant à la portion du budget autorisé annuellement. Un maximum de 5 % de l'enveloppe annuelle peut être affectée à l'administration et la vérification opérationnelle du programme.

Subvention 2021 - Portion du budget autorisé		
Année	Portion	Montant
2021-2022	24%	575 820 \$
2022-2023	35%	839 160 \$
2023-2024	23%	553 245 \$
2024-2025	18%	431 775 \$
Total		2 400 000 \$

En fin d'année financière, le MFFP ajoute une enveloppe dédiée à la remise en production (reboisement et entretien) de friches reboisées à l'été 2021. Le programme « Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021 » dispose d'une enveloppe de 7 155 \$ pour les deux plantations réalisées en 2021 et leur entretien jusqu'au 31 mars 2026. Un maximum de 5 % de l'enveloppe annuelle peut être affectée à l'administration et la vérification opérationnelle du programme.



Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

En 2021, les volumes mis en marché par tous les syndicats et offices de producteurs forestiers régionaux représentent près de 6,7 Mm³. Pour la Mauricie, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, le volume de bois livré aux usines est de 416 600 m³.

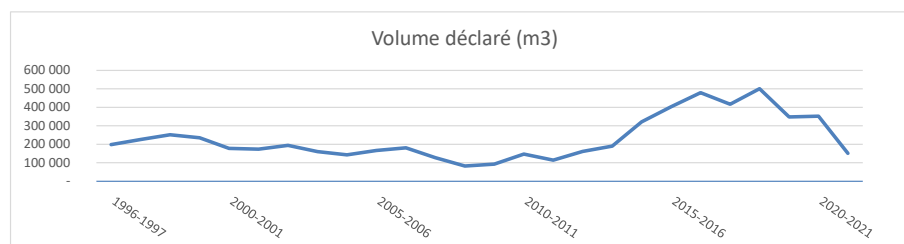
Volumes livrés provenant du territoire de l'AMFM (en mètres cubes solides)					
Territoire	2017	2018	2019	2020	2021
Mauricie	515 500	333 523	410 962	348 100	416 600
Province	6 170 700	6 422 193	6 436 760	6 159 200	6 690 700

Pour 2021-2022, la contribution des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois est de 817 977 \$. Les 817 977 m³ déclarés ont été livrés à des usines au cours des 6 dernières années (avril 2016 à mars 2022). Quarante-et-une (41) entreprises de transformation du bois versent une contribution à l'Agence en 2021-2022.

Les volumes déclarés à l'Agence en 2021-2022

Répartition de la contribution 2021-2022 de l'industrie, selon l'année d'achat des bois					
Année financière	Volume déclaré (m ³)	Taux applicable (\$/m ³)	Contribution (\$)	Perçue en 2021-2022 (\$)	Nombre d'entreprises
1996-1997	198 291	1,45 \$	287 522 \$		36
1997-1998	225 450	1,45 \$	326 903 \$		32
1998-1999	251 174	1,45 \$	364 202 \$		34
1999-2000	235 531	1,45 \$	341 520 \$		43
2000-2001	177 302	1,45 \$	257 088 \$		45
2001-2002 ¹	6 644	1,45 \$	9 634 \$		40
	167 241	1,20 \$	200 689 \$		
2002-2003	193 973	1,20 \$	232 768 \$		40
2003-2004	159 927	1,20 \$	191 912 \$		38
2004-2005	142 638	1,20 \$	171 166 \$		39
2005-2006	166 066	1,20 \$	199 279 \$		32
2006-2007 ²	176 257	1,20 \$	211 508 \$		35
	4 178	1,35 \$	5 640 \$		
2007-2008	127 071	1,35 \$	171 546 \$		35
2008-2009	82 423	1,35 \$	111 271 \$		31
2009-2010	92 350	1,35 \$	124 673 \$		33
2010-2011	146 729	1,35 \$	198 084 \$		29
2011-2012 ³	56 071	1,35 \$	75 696 \$		30
	58 114	1,00 \$	58 114 \$		
2012-2013	160 883	1,00 \$	160 883 \$		25
2013-2014	190 079	1,00 \$	190 079 \$		30
2014-2015	321 170	1,00 \$	321 170 \$		33
2015-2016	403 008	1,00 \$	403 008 \$		42
2016-2017	478 815	1,00 \$	478 815 \$	50 316 \$	39
2017-2018	416 902	1,00 \$	416 902 \$	43 431 \$	44
2018-2019	501 175	1,00 \$	501 175 \$	83 396 \$	47
2019-2020	347 717	1,00 \$	347 717 \$	223 043 \$	40
2020-2021	352 071	1,00 \$	352 071 \$	256 921 \$	41
2021-2022	160 871	1,00 \$	160 871 \$	160 871 \$	33
Total	6 000 120 \$			817 977 \$	41

¹ Taux à 1,20 \$/m³ au 16 mai 2001. ² Taux à 1,35 \$/m³ au 22 mars 2007. ³ Taux à 1,00 \$/m³ au 26 octobre 2011.



Liste des entreprises ayant contribué à l'Agence en 2021-2022

Titulaires de permis d'usine de transformation ayant déclaré des bois en 2021-2022

Entreprise	Localisation
Adélarde Goyette & Fils Ltée	Rivière-à-Pierre
Arbec, usine Parent	Parent
Arbec, usine St-Roch	Saint-Roch-de-Mékinac
Armand Duhamel & Fils inc.	St-Ignace-de-Stanbridge
Barrette-Chapais	Chapais
Belle-Ripe Inc.	Princeville
Bois LIB Inc.	Princeville
Clermond Hamel Ltée	Saint-Éphrem (Beauce)
Carrier & Bégin Inc.	Saint-Honoré-de-Shenley
Charbon de bois feuille d'érable Inc.	Sainte-Christine-d'Auvergne
Compagnie Commonwealth Plywood Ltée	La Tuque, Shawinigan
Éloi Moisan Inc.	Saint-Gilbert
Forex Inc.	Mont-Laurier
Groupe Crête Inc.	Chertsey, Saint-Faustin
Les bois Poulin Inc.	Lac-Drolet
Les spécialistes du bardeau de cèdre Inc.	Saint-Prosper (Champlain)
Louisiana-Pacific Canada Ltd	Maniwaki
Produits Forestiers Arbec Inc.	Shawinigan
Produits Forestiers Domtar Inc.	Windsor
Produits Forestiers Mauricie	La Tuque
René Bernard Inc.	Beauceville
Scierie Carrière Sawmill Ltée	Lachute
Scierie Cojovi Toupin et Fils Inc.	Saint-Célestin
Scierie Dion & Fils Inc.	Saint-Raymond (Portneuf)
Scierie Lapointe et Roy Ltée	Courcelles
Scierie Opitciwan SEC	Opitciwan
Scierie Paul Vallée Inc.	Saint-Isidore-de-Clifton
Scierie Préverco Inc.	Daveluyville
Scierie PSE Inc.	Saint-Ubalde
Scierie West-Brome Inc.	West-Brome
Silicium Bécancour Inc.	Bécancour
Stella-Jones Inc.	Gatineau
Transfobec Mauricie	La Tuque
Welsh et Fils Inc.	Saint-Marc-des-Carrières
WestRock	La Tuque

Répartition selon le volume déclaré en 2021-2022

Catégorie de volume déclaré	Nombre d'usines ou entreprises	volume moyen déclaré (m ³)
Moins de 100 m ³	6	66
100 à 499 m ³	12	249
500 à 999 m ³	6	696
1 000 à 4 999 m ³	8	2 906
5 000 à 9 999 m ³	3	7 018
10 000 à 50 000 m ³	4	27 451
Plus de 200 000 m ³	2	328 157
Total	41	

Entreprises sans permis d'usine ayant déclaré des bois en 2021-2022

Entreprise	Localisation
BFS Bois-Franc SEC	Lavaltrie
La Bûche Carrée	Saint-Étienne-des-Grès
Les forestiers Boudreault Inc.	La Tuque
Serv. Forestiers F. Rivard	Shawinigan
Serv. Forestiers Billy Villemure	Shawinigan
Transport Ghislain Roy	Saint-Jean-de-Matha



Les propriétaires forestiers

La contribution des propriétaires à la mise en valeur de leur boisé est une estimation « théorique ». Elle se définit par l'écart entre la valeur à 100 % des travaux réalisés et la valeur octroyée par la grille provinciale de taux.

Le Bureau de mise en marché des bois (BMMB) définit annuellement la valeur réelle des traitements admissibles à une aide financière (le 100 %). Ensuite, le ministre détermine sa contribution et publie la grille annuelle des taux qui s'appliquent au programme dans toutes les régions du Québec. Pour 2021-2022, les taux de participation du MFFP au financement des travaux sylvicoles admissibles à une aide financière sont de 95 % pour les travaux de dégagement (1^{er}, 2^e et 3^e), 90 % pour les travaux commerciaux et 80 % pour les autres travaux.

En 2021-2022, pour tous les programmes, selon la programmation finale des travaux, la contribution « théorique » des propriétaires est de 339 104 \$ (11,8 %) pour une valeur des travaux calculée à 100 % de 2 862 972 \$.

Contribution des propriétaires selon la programmation de travaux 2021-2022				
Programme	Programmation de travaux facturés			
	Valeur calculée aux taux à 100 % du BMMB	Valeur calculée aux taux de la grille provinciale (MFFP)*	Contribution "théorique" des propriétaires	
			\$	%
Programme Régulier	1 407 811 \$	1 271 603 \$	136 208 \$	9,7%
Mesure spéciale -Subvention 2018	838 471 \$	704 919 \$	133 553 \$	15,9%
Mesure spéciale -Subvention 2021	613 158 \$	544 521 \$	68 637 \$	11,2%
Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021	3 531 \$	2 825 \$	706 \$	20,0%
Total	2 862 972 \$	2 523 868 \$	339 104 \$	11,8%

* Des réductions appliquées sur certains traitements expliquent l'écart avec le montant payé par l'Agence (2 515 108 \$).



Les autres contributions financières

L'Agence perçoit des sommes supplémentaires provenant d'autres sources :

- Revenus d'intérêts : 9 897 \$;
- Revenus d'intérêts Mesure Spéciale - Subvention 2018 : 34 536 \$;
- Revenus d'intérêts Mesure Spéciale - Subvention 2021 : 13 579 \$;
- Cotisations des membres - 13 membres réguliers paient une cotisation de 50 \$. Des cotisations ont été payées pour 2019-2020 (1), 2020-2021 (5) et 2021-2022 (7): 650 \$;
- Coordination du comité SIGGA des agences / Projet Modernisation - SIGGA 2.0 : 3 333 \$;
- Remboursement de l'aide financière pour des travaux détruits : 7 432 \$;

Financement spécifique du MFFP :

- Correction au Registre des producteurs forestiers (FPR) : 1 755 \$;
- Refonte du Registre des producteurs forestiers / Améliorations / Tests du nouveau système : 1 553 \$;
- SIGGA des agences / Développement SIGGA 2.0 : 39 257 \$.

Bureau d'enregistrement (BE) :

- Revenus d'enregistrement du BE de la Mauricie (droits prescrits) : 3 590 \$;
- Catégorie des immeubles forestiers / Correction des matricules : 8 634 \$.



La contribution des partenaires en services

Les partenaires contribuent de diverses façons au fonctionnement de l'Agence. La participation aux rencontres du conseil d'administration est reconnue comme une contribution non financière et comptabilisée en *jetons de présence* alloués pour chaque réunion.

La valeur du jeton de présence fixée à 300 \$ par personne par rencontre représente 10 500 \$ en 2021-2022.

Groupes de partenaires régionaux							
Nombre de participations aux assemblée régulières par groupe de partenaires en 2021-2022							
Rencontre	Nombre	Monde municipal	Organismes reconnus de producteurs forestiers		Titulaires de permis d'usine de transformation du bois	Ministre (MFFP)	TOTAL
			OGC	SPB			
Conseil d'administration	5	6	5	5	10	9	35
Total des participations		6	5	5	10	9	35
Valeur monétaire de la contribution		1 800 \$	1 500 \$	1 500 \$	3 000 \$	2 700 \$	10 500 \$

Participation des administrateurs aux assemblées du conseil d'administration en 2021-2022			
Catégorie	Sous-catégorie	Représentant	Nombre de présences
Monde municipal		Michel Bourassa	2/5
		Serge Deraspe	4/4*
Organismes reconnus de producteurs forestiers	SPB	Ghislain Leblond	5/5
	OGC	Gilbert Nolet	5/5
Titulaires de permis d'usine de transformation du bois		Jonathan Lambert	5/5
		Jonathan Perron	5/5
Ministre / MFFP		Jean-Marc Blais	5/5
		Yves Gauvreau	4/5

* M. Deraspe a quitté son poste en Octobre 2021



Les activités réalisées

Le conseil d'administration

Du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, le conseil d'administration tient cinq (5) rencontres régulières :

- le 20 avril 2021
- le 17 mai 2021
- le 11 juin 2021
- le 7 octobre 2021
- le 14 janvier 2022.

En raison de la pandémie et des règles sanitaires en vigueur, toutes les rencontres se sont tenues par visioconférence.

Dossiers traités

Permanence et administration générale

- Les prévisions, la révision et le suivi des budgets;
- Les conditions de travail des employés;
- Le suivi de la situation financière et l'acceptation des comptes de dépenses;
- L'état des surplus non affectés;
- La confirmation du vérificateur Dessureault CPA pour les trois prochaines années;
- La cotisation des membres, la nomination des représentants, la désignation des administrateurs des officiers au conseil exécutif;
- La cible de mobilisation des bois, les volumes mobilisés et superficies forestières enregistrées;
- La situation des marchés, les montants perçus de la contribution de l'industrie, les écarts entre les déclarations à l'Agence et les informations des partenaires régionaux;
- La Mesure spéciale - Subvention 2018 octroyée pour 2018-2023: mise à jour de la programmation de l'an 4 selon les résultats 2020-2021;
- La Mesure spéciale - Subvention 2021 octroyée pour 2021-2025: Signature de la convention et programmation de travaux pour les quatre ans;
- Le « Fonds contribution industrielle »: contribution et décaissement;

- Les conditions d'accréditation dans le cas de la vente des actifs d'un agent livreur de programme à un groupe impliqué dans la récolte et la transformation;
- La préparation de l'Assemblée générale annuelle : adoption du rapport d'activités et du rapport financier;
- La pandémie de la COVID-19 : le télé-travail et la tenue de l'assemblée générale annuelle.

Livraison du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

- Le programme régulier et les Mesures spéciales - Subvention 2018 et Subvention 2021: programmations, plans d'action (cibles et résultats pour chaque indicateur);
- Le Cahier provincial de références techniques du MFFP, les modalités de livraison des programmes pour le territoire de la Mauricie et les taux de la grille provinciale;
- La pépinière de Grandes-Piles et le gel racinaire de plants livrés et reboisés;
- La programmation des travaux et les attentes des industriels (décision # 14 - Mai 2011);
- Les demandes pour de nouvelles accréditations et une demande d'annulation d'accréditation;
- Les allocations budgétaires et les montants supplémentaires redistribués selon les demandes des agents livreurs;
- La vérification opérationnelle, le suivi des résultats et le bulletin de performance des agents livreurs;
- L'aide financière maximum par producteur et les demandes de budgets supplémentaires.

Plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

- PPFQ / La mise à jour du calcul de la possibilité forestière.

Transfert de connaissances et formation

- L'article de l'AMFM et la publicité du cahier spécial du Nouvelliste pour le Mois de l'arbre et des forêts (MAF);
- Le financement de formations organisées par le SPBM pour les propriétaires forestiers de la Mauricie.

Dossiers régionaux

- Le membership à l'AFVSM;
- Le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH): consultations et échanges par territoire et pour la Mauricie;
- La transmission des données géomatiques aux partenaires régionaux / Entente d'utilisation;
- Le Parc national de la Mauricie / Projet de « connectivité écologique » en Mauricie.

Bureau d'enregistrement de la Mauricie

- Le renouvellement de l'entente de désignation aux fins de l'enregistrement des superficies à vocation forestière et de la reconnaissance des producteurs forestiers;
- La signature de l'entente de services concernant la correction des matricules dans le cadre de la création de la catégorie des immeubles forestiers.

Dossiers provinciaux

- Les travaux de la Table Agences / MFFP;
- La modernisation du Système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA): développement avec le consultant Devicom et le financement du MFFP;
- La Démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la récolte de bois;
- L'ail des bois et la demande de modification de la réglementation provinciale afin de permettre la culture de l'ail des bois et la vente des produits issus de cette culture au Québec;
- La révision ciblée du régime forestier « Améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers » et le bilan de performance des agences;

- La consultation du BMMB sur la valeur des taux à 100 %;
- Les travaux de la Table nationale sur la forêt privée;
- L'enquête de taux auprès des conseillers forestiers et entrepreneurs.

Le comité technique

Le comité technique n'a tenu aucune rencontre en 2021-2022.



Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

En 2021-2022, l'Agence gère le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) qui se compose de quatre enveloppes budgétaires : le programme régulier, les Mesures spéciales Subvention 2018 (SUBV-2018) et Subvention 2021 (SUBV-2021) ainsi que le programme Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021 (2 GA-2021). Chaque programme permet à un propriétaire de terrain forestier dont les superficies à vocation forestière sont dûment enregistrées, de bénéficier d'une aide financière pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier. Les travaux admissibles peuvent varier d'un programme à l'autre.

L'attribution des budgets aux agents livreurs se fait en début d'année financière. Chaque agent livreur se voit octroyer un budget en fonction de sa performance de l'année antérieure et de sa moyenne des budgets alloués pour les trois dernières années. Les mesures spéciales Subvention 2018 et Subvention 2021 sont des budgets supplémentaires qui sont soumis à la décision # 19 du Rendez-vous de Mai 2011, soit une attribution de 75 % de l'enveloppe aux groupements forestiers accrédités sur le territoire.

L'Agence attribue une enveloppe distincte pour le régulier et les « Subventions 2018 et 2021 » à chaque agent livreur. Une fois attribué, le budget d'un agent livreur est considéré de manière « globale » (régulier + SUBV-2018 + SUBV-2021). La facturation de travaux doit respecter les particularités de chaque programme. En cours d'année, les agents livreurs sont amenés à réviser leurs besoins et des budgets sont offerts pour la réalisation de travaux supplémentaires permettant d'atteindre les cibles fixées à la programmation annuelle régionale.

Les investissements par agent de livraison

En 2021-2022, sur le territoire de l'Agence, douze (12) agents livreurs sont accrédités pour la livraison des programmes aux producteurs forestiers.

Des allocations totalisant 2 806 084 \$ sont octroyées aux agents livreurs en début de saison. Les investissements réalisés au 31 mars 2022 sont de 2 515 108 \$ pour l'ensemble des programmes. Trois (3) agents livreurs n'ont facturé aucun traitement entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022.

Programmes d'aide financière gérés par l'Agence
Investissements par agent de livraison en 2021-2022

Agent de livraison	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)	Subvention 2018 (SUBV-2018)	Subvention 2021 (SUBV-2021)	Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021 (2 GA-2021)	TOTAL
Conseillers forestiers de la région de Québec Inc.	57 807 \$		14 987 \$		72 794 \$
Coopérative forestière du Bas-Saint-Maurice					- \$
Entreprise Forêt-Logik Inc.	29 118 \$				29 118 \$
Groupement forestier de Champlain Inc.	416 126 \$	525 764 \$	416 759 \$	1 514 \$	1 360 162 \$
Groupement forestier de Portneuf Inc.	109 427 \$		2 387 \$		111 814 \$
Jean-Luc Paquin ing.f.					- \$
GestiBoa Inc.					- \$
Ressources forestières biotiques	1 249 \$		9 902 \$		11 151 \$
SGD Génie forestier et gestion de projets Inc.	94 117 \$	104 305 \$			198 421 \$
Sylva Croissance Inc.	16 550 \$				16 550 \$
Sylvafor Inc.	22 768 \$				22 768 \$
Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	515 962 \$	74 850 \$	100 207 \$	1 311 \$	692 331 \$
Total	1 263 122 \$	704 919 \$	544 242 \$	2 825 \$	2 515 108 \$
Nombre de producteurs impliqués	74	26	44	2	116

Les investissements par programme

En 2021-2022, l'Agence dispose de 4 enveloppes budgétaires, une par programme.

Afin de contribuer à l'effort de relance du secteur forestier dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, les ajouts de traitements de 3^e dégagement de plantation et de 2^e éclaircie commerciale de plantations de résineux (SEPM) introduits en 2020-2021 ont été reconduits. La grille de taux 2021-2022 prévoit encore des ajustements qui prennent en compte la réalisation des traitements sylvicoles dans le respect des mesures sanitaires imposées par la pandémie de COVID-19. Tous programmes confondus, ce sont des investissements de 2 515 108 \$ réalisés chez 116 producteurs forestiers.

TOUS programmes (régulier SUBV-2018, SUBV-2021 et 2 GA-2021)

Investissements 2021-2022 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Ajustement COVID-19	Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global			
Préparation de terrain	293			311 856 \$	7 080 \$	318 936 \$	13%
Reboisement (661 589 reboisés et transportés)	331			386 197 \$	24 097 \$	410 294 \$	16%
Entretien de plantation	436			884 947 \$	47 507 \$	932 454 \$	37%
Traitements non commerciaux	245			453 696 \$	17 514 \$	471 210 \$	19%
Traitements commerciaux							
<i>Martelage*</i>							
	<i>Feuillus</i>	104	14 515 \$				
	<i>Résineux</i>	106	18 789 \$		407 \$	382 214 \$	15%
Coupes commerciales		263		279 569 \$	10 554 \$		
Aide technique à la mobilisation des bois		201	55 358 \$		3 023 \$		
Total des investissements	1 769	88 661 \$	- \$	2 316 265 \$	110 182 \$	2 515 108 \$	100%

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

- Le Programme Régulier

Les investissements du programme régulier totalisent 1 263 122 \$ en 2021-2022. Ces investissements impliquent 74 producteurs forestiers.

Programme Régulier

Investissements 2021-2022 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Ajustement COVID-19	Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global			
Préparation de terrain	62			56 549 \$	1 810 \$	58 359 \$	5%
Reboisement (- plts reboisés et transportés)						- \$	0%
Entretien de plantation	202			410 445 \$	21 808 \$	432 252 \$	34%
Traitements non commerciaux	245			453 696 \$	17 514 \$	471 210 \$	37%
Traitements commerciaux							
<i>Martelage*</i>							
	<i>Feuillus</i>	93	12 686 \$				
	<i>Résineux</i>	73	12 926 \$		291 \$	301 300 \$	24%
Coupes commerciales		203		221 266 \$	6 923 \$		
Aide technique à la mobilisation des bois		163	44 800 \$		2 409 \$		
Total des investissements	875	70 412 \$	- \$	1 141 956 \$	50 754 \$	1 263 122 \$	100%

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

- La Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018)

L'enveloppe de 2,709 M\$ de la Mesure spéciale est pour la période 2018-2023 (5 ans). Ce budget supplémentaire permet de financer des coupes réalisées depuis janvier 2018 ainsi que leur remise en production (préparation de terrain, reboisement et entretien) lorsque ces superficies sont mal régénérées.

Pour cette quatrième année d'une subvention de 5 ans, les investissements totalisent 704 919 \$ et impliquent 26 producteurs forestiers.

Mesure spéciale - Subvention 2018 (SUBV-2018)

Investissements 2021-2022 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Ajustement COVID-19	Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global			
Préparation de terrain	161			170 251 \$	3 192 \$	173 443 \$	25%
Reboisement (510 895 reboisés et transportés)	255			298 051 \$	17 933 \$	315 984 \$	45%
Entretien de plantation	101			204 420 \$	11 072 \$	215 492 \$	31%
Total des investissements	518	- \$	- \$	672 722 \$	32 197 \$	704 919 \$	100%

- La Mesure spéciale - Subvention 2021 (SUBV-2021)

L'enveloppe de 2,4 M\$ de la Mesure spéciale est pour la période 2021-2025 (4 ans). Ce budget supplémentaire permet de financer des traitements de récolte, ainsi que leur remise en production (préparation de terrain, reboisement et entretien).

Pour cette première année d'une subvention de 4 ans, les investissements totalisent 571 438 \$: 544 242 \$ en travaux et 27 195 \$ en frais de gestion-vérification opérationnelle. Ces investissements impliquent 44 producteurs forestiers.

Mesure spéciale - Subvention 2021 (SUBV-2021)

Investissements 2021-2022 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Ajustement COVID-19	Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global			
Préparation de terrain	69			85 055 \$	2 078 \$	87 133 \$	16%
Reboisement (146 258 reboisés et transportés)	73			85 503 \$	5 982 \$	91 485 \$	17%
Entretien de plantation	133			270 082 \$	14 628 \$	284 710 \$	52%
Traitements commerciaux							
<i>Martelage*</i>							
	<i>Feuillus</i>	12	1 829 \$				
	<i>Résineux</i>	33	5 862 \$		116 \$	80 914 \$	15%
	Coupes commerciales	61		58 303 \$	3 631 \$		
	Aide technique à la mobilisation des bois	38	10 557 \$		614 \$		
Total des investissements en travaux	374	18 248 \$	- \$	498 944 \$	27 050 \$	544 242 \$	100%
Frais de gestion et vérification opérationnelle						27 195 \$	5%
Total						571 438 \$	

* Les superficies martelées sont incluses dans les superficies de coupes commerciales

- Le Programme Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021 (2 GA-2021)

Ce programme vise le boisement de sites improductifs et perturbés permet de financer deux (2) projets de reboisement réalisés dans des friches en 2021. Ces investissements impliquent un montant total de 2 956 \$: 2 825 \$ en travaux et 131 \$ en frais de gestion-vérification opérationnelle. Les plantations sont réalisées chez 2 producteurs forestiers. Une enveloppe de 7 155 \$ est disponible pour la protection de ces investissements jusqu'au 31 mars 2026.

Programme Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hâtif 2021 (2 GA-2021)

Investissements 2021-2022 par catégorie de travaux

Catégorie de travaux	Quantité** (ha)	Dollars investis selon type d'aide			Ajustement COVID-19	Total	Part du budget
		Technique	Exécution	Global			
Préparation de terrain						- \$	0%
Reboisement (4 436 reboisés et transportés)	2			2 643 \$	182 \$	2 825 \$	100%
Entretien de plantation						- \$	0%
Total des investissements en travaux	2	- \$	- \$	2 643 \$	182 \$	2 825 \$	100%
Frais de gestion et vérification opérationnelle						131 \$	5%
Total						2 956 \$	

Les volumes récoltés

- Le Programme Régulier

Le volume moyen généré par les traitements commerciaux est de 105 m³/ha pour un volume total récolté de 38 331 m³ sur 366 hectares.

- La Mesure spéciale - Subvention 2021 (SUBV-2021)

Le volume moyen généré par les traitements commerciaux est de 91 m³/ha pour un volume total récolté de 9 014 m³ sur 99 hectares.

Programme Régulier				
Volume récolté selon le traitement 2021-2022				
Traitements commerciaux	Quantité (ha)	Volume récolté		
		Total (m ³)	Moyen (m ³ /ha)	
Coupe progressive - Résineux SEPM	16	1 593		98
Coupe progressive - Autres Résineux	3	330		110
Peuplements résineux	1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 9 à 15 cm	14	864	60
	1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 15,1 à 19 cm	6	429	70
	1 ^{re} Éclaircie - Plantation - Pins blancs et rouges	3	237	82
	2 ^e Éclaircie - Plantation - Résineux	26	2 071	80
Sous-total Résineux	69	5 525		81
Peuplements feuillus	Coupe progressive - Feuillus d'ombre	5	270	52
	Jardinage - Feuillus d'ombre	87	4 139	47
	Sous-total Feuillus	93	4 410	
Coupe de récupération	Partielle	10	657	67
	Totale	32	3 092	97
Aide technique à la mobilisation des bois	163	24 647		151
Sous-total Programme régulier	366	38 331		105

Mesure spéciale - Subvention 2021 (SUBV-2021)				
Volume récolté selon le traitement 2021-2022				
Traitements commerciaux	Quantité (ha)	Volume récolté		
		Total (m ³)	Moyen (m ³ /ha)	
Coupe progressive - Résineux SEPM	21	1 640		77
Coupe progressive - Autres Résineux	1	72		90
Peuplements résineux	1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 9 à 15 cm	4	252	58
	1 ^{re} Éclaircie - Plantation - DHP 15,1 à 19 cm	1	126	105
	1 ^{re} Éclaircie - Plantation - Pins blancs et rouges	1	60	75
	2 ^e Éclaircie - Plantation - Résineux	5	280	60
Sous-total Résineux	33	2 429		73
Peuplements feuillus	Éclaircie commerciale - Feuillus d'ombre	4	243	57
	Jardinage - Feuillus d'ombre	8	315	42
	Sous-total Feuillus	12	558	
Coupe de récupération - Totale	16	1 807		117
Aide technique à la mobilisation des bois	38	4 219		110
Sous-total programme Subvention-2021	99	9 014		91
Total Tous programmes	465	47 346		102



En 2021-2022, la récolte a été mécanisée pour 78 % des superficies récoltées.

Méthode de récolte	2017-2018 PAMVFP et PMB		2018-2019 PAMVFP		2019-2020 PAMVFP		2020-2021 PAMVFP		2021-2022 PAMVFP	
	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%	Quantité (ha)	%
Mécanisée	479	74%	343	78%	451	84%	545	94%	364	78%
Manuelle ou conventionnelle	171	26%	94	22%	89	16%	34	6%	101	22%
Total	650		437		539		579		465	

L'aide regroupée et l'aide individuelle

L'aide regroupée est disponible pour le financement des travaux réalisés sur des propriétés couvertes par une convention d'aménagement signée avec un des deux groupements forestiers accrédités. Les autres agents de livraison offrent une aide individuelle à leurs clients.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)				
Répartition des investissements par type d'aide 2021-2022				
Catégorie de travaux	Aide individuelle		Aide regroupée	
	Montant	Quantité	Montant	Quantité
Préparation de terrain (ha)	110 727 \$	91	208 209 \$	201
Reboisement (ha)	112 298 \$	93	297 997 \$	237
Entretien de plantation (ha)	316 745 \$	148	615 709 \$	288
Traitements non commerciaux (ha)	311 210 \$	153	160 000 \$	92
Traitements commerciaux (ha)	286 733 \$	265	95 481 \$	200
Total des investissements	1 137 713 \$	751	1 377 395 \$	1018
% des investissements	45%		55%	
% des superficies traitées		42%		58%
Coût moyen par hectare traité	1 515 \$		1 353 \$	
Nombre de producteurs desservis	78		39	
Investissements par producteur	14 586 \$		35 318 \$	

Les investissements par producteur forestier

Sur le territoire de l'Agence, à la fin de la saison 2021-2022, 986 propriétaires de boisés détiennent un certificat de producteur forestier: 974 petits et 12 grands propriétaires (>800 ha d'un seul tenant). Ensemble, ils détiennent 350 489 hectares à vocation forestière (4 419 lots dont 1 782 sous convention d'aménagement avec un groupement forestier).

Sur le territoire couvert par l'Agence, 116 propriétaires ont accès aux programmes (Régulier 74, SUBV-2018 26, SUBV-2021 44 et 2 GA-2021 2). Certains producteurs reçoivent du financement de plus d'un programme et de plus d'un agent de livraison.

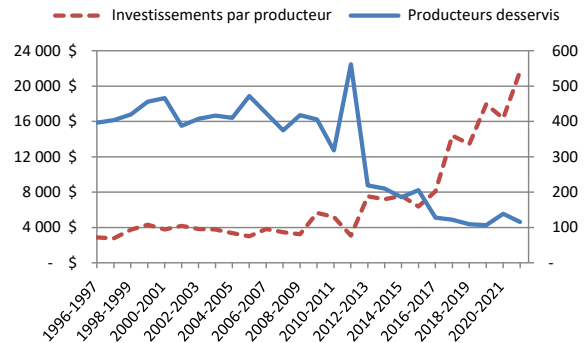
L'aide financière moyenne par producteur est de 21 682 \$. Les petits propriétaires (110) bénéficient d'une aide financière moyenne de 11 836 \$ alors que 6 grands producteurs forestiers (> 800 hectares d'un seul tenant), reçoivent une aide financière moyenne de 202 183 \$.

Certificats de producteurs forestiers Territoire de la Mauricie	
au 1 ^{er} avril	Producteurs forestiers reconnus
2012	1 552
2013	1 462
2014	1 472
2015	1 386
2016	1 327
2017	1 210
2018	1 165
2019	1 085
2020	1 050
2021	995
2022	986

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)					
Répartition de l'aide financière selon la clientèle en 2021-2022					
Clientèle	Producteurs desservis	%	Dollars investis	%	Investissements moyen par producteur
Petits producteurs forestiers	110	95%	1 302 008 \$	52%	11 836 \$
Grands producteurs forestiers (> 800 ha d'un seul tenant)	6	5%	1 213 100 \$	48%	202 183 \$
Total	116		2 515 108 \$		21 682 \$

Tous programmes Agence Mauricie
Aide financière par producteur forestier 1996-2022

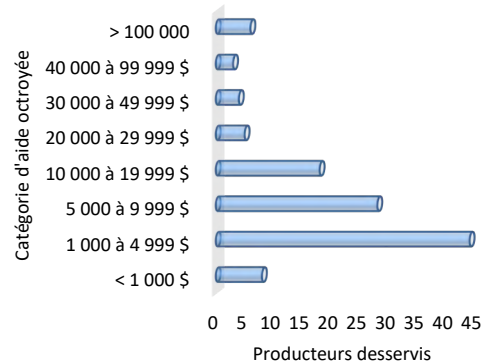
Année financière	Dollars investis	Producteurs desservis	Investissements moyens par producteur
1996-1997	1 143 102 \$	397	2 879 \$
1997-1998	1 123 544 \$	404	2 781 \$
1998-1999	1 579 178 \$	420	3 760 \$
1999-2000	1 965 006 \$	456	4 309 \$
2000-2001	1 764 857 \$	466	3 787 \$
2001-2002	1 630 300 \$	388	4 202 \$
2002-2003	1 558 804 \$	408	3 821 \$
2003-2004	1 580 187 \$	417	3 789 \$
2004-2005	1 377 738 \$	410	3 360 \$
2005-2006	1 421 559 \$	472	3 012 \$
2006-2007	1 621 449 \$	424	3 824 \$
2007-2008	1 305 732 \$	375	3 482 \$
2008-2009	1 356 560 \$	418	3 245 \$
2009-2010	2 293 387 \$	406	5 649 \$
2010-2011	1 651 747 \$	318	5 194 \$
2011-2012	1 738 221 \$	562	3 093 \$
2012-2013	1 651 280 \$	219	7 540 \$
2013-2014	1 512 967 \$	210	7 205 \$
2014-2015	1 410 223 \$	186	7 582 \$
2015-2016	1 311 793 \$	206	6 368 \$
2016-2017	1 037 810 \$	128	8 108 \$
2017-2018	1 757 591 \$	122	14 406 \$
2018-2019	1 466 605 \$	109	13 455 \$
2019-2020	1 920 362 \$	107	17 947 \$
2020-2021	2 275 656 \$	139	16 372 \$
2021-2022	2 515 108 \$	116	21 682 \$
Total 1996-2022	41 970 767 \$		
Moyenne	1 614 260 \$	319	6 956 \$



Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Répartition de l'aide financière par catégorie en 2021-2022

Catégorie d'aide octroyée	Producteurs desservis	Investissements de la catégorie	Investissements moyens par producteur
< 1 000 \$	8	4 288 \$	536 \$
1 000 à 4 999 \$	44	131 000 \$	2 977 \$
5 000 à 9 999 \$	28	200 534 \$	7 162 \$
10 000 à 19 999 \$	18	271 890 \$	15 105 \$
20 000 à 29 999 \$	5	132 030 \$	26 406 \$
30 000 à 49 999 \$	4	142 347 \$	35 587 \$
40 000 à 99 999 \$	3	183 041 \$	61 014 \$
> 100 000	6	1 449 978 \$	241 663 \$
Total	116	2 515 108 \$	



Les investissements 2021-2022 par territoire

Tous programmes

Investissements par territoire et clientèle desservie en 2021-2022

Territoire	Producteurs enregistrés	Producteurs desservis*	Portion des producteurs desservis	Dollars investis		Investissements moyens par producteur
				investis	producteur	
Agglomération de La Tuque	49	11	22%	830 612 \$	75 510 \$	
MRC des Chenaux	295	31	11%	314 980 \$	10 161 \$	
MRC Maskinongé	284	19	7%	117 912 \$	6 206 \$	
MRC Mékinac	273	41	15%	1 005 792 \$	24 532 \$	
Ville de Shawinigan	71	10	14%	124 290 \$	12 429 \$	
Ville de Trois-Rivières	66	11	17%	121 523 \$	11 048 \$	
Total *	1 038	123		2 515 108 \$		
Territoire de l'AMFM	986	116	12%	2 515 108 \$	21 682 \$	

* Certains producteurs ont des propriétés dans plus d'une MRC ou Ville

Tous programmes

Superficies (hectares) par catégories de travaux par territoire en 2021-2022

Catégorie de travaux	Territoire	Agglomération La Tuque	MRC						Villes		Superficies traitées (ha)
			Les Chenaux		Maskinongé		Mékinac		Trois-Rivières		
			50	24	25	150	103	13	18	293	
Préparation de terrain		104	50	5	103	13	18	293			
Reboisement		74	24	25	150	14	43	331			
Entretien de plantation		157	48	12	182	30	7	436			
Traitements non commerciaux		145	23	12	62	3	3	245			
Traitements commerciaux		6	106	57	139	26	31	365			
Total (ha)		486	251	111	636	84	102	1 669			
Investissements par territoire		830 612 \$	314 980 \$	117 912 \$	1 005 792 \$	124 290 \$	121 523 \$	2 515 108 \$			

Tous programmes

Investissements par catégories de travaux par territoire en 2021-2022

Catégorie de travaux	Territoire	Agglomération La Tuque	MRC				Villes		Dollars Investis
			Les Chenaux		Maskinongé		Trois-Rivières		
			46 357 \$	31 802 \$	4 145 \$	32 938 \$	16 111 \$	17 659 \$	
Préparation de terrain		112 551 \$	46 357 \$	4 145 \$	116 777 \$	16 111 \$	17 659 \$	318 936 \$	
Reboisement		85 190 \$	31 802 \$	32 938 \$	186 706 \$	17 659 \$	55 998 \$	410 294 \$	
Entretien de plantation		335 115 \$	102 640 \$	26 099 \$	389 148 \$	65 108 \$	14 345 \$	932 453 \$	
Traitements non commerciaux		296 097 \$	42 510 \$	21 944 \$	106 088 \$	25 411 \$	23 614 \$	471 210 \$	
Traitements commerciaux		1 659 \$	91 672 \$	32 785 \$	207 073 \$	124 290 \$	121 523 \$	382 214 \$	
Total		830 612 \$	314 980 \$	117 912 \$	1 005 792 \$	124 290 \$	121 523 \$	2 515 108 \$	
Producteurs desservis		11	31	19	41	10	11	116	

La vérification opérationnelle des travaux

La vérification opérationnelle (VO) consiste à évaluer les traitements sylvicoles selon des méthodes établies pour en assurer la conformité avec les références techniques et administratives décrites dans les documents de livraison du programme. Cette vérification porte sur :

- la validité des informations inscrites sur les formulaires de prescriptions et de rapports d'exécution;
- les données saisies ou intégrées au Système d'informations géoforestières et de gestion des agences (SIGGA);
- la conformité sur le terrain de la qualité et de la quantité des travaux prescrits ou exécutés.

Les plans de sondage

Le plan de sondage débute au 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre 2021. En 2021, les travaux vérifiés sont financés par le programme régulier, la Subvention 2018 et la Subvention 2021.

La vérification opérationnelle des travaux prescrits

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, 396 projets font partie du plan de sondage des travaux prescrits. En prescription, il n'y a pas de distinction de programme d'aide puisqu'un traitement prescrit peut faire l'objet d'un rapport d'exécution dans un ou plusieurs programmes. En 2021-2022, il n'y a eu aucune vérification réalisée avant traitement.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	
Bilan de la vérification opérationnelle 2021-2022 (janv.-déc. 2021) par catégories de travaux prescrits	
Catégories de travaux prescrits	Prescriptions/Projets présentés
Préparation de terrain	55
Mise en terre des plants	56
Entretien de plantation	67
Traitements non commerciaux	30
Traitements commerciaux	188
Total	396

La vérification opérationnelle des travaux exécutés

Pour 2021, 415 traitements composent le plan de sondage (Régulier-201, SUBV-2018-104 et SUBV-2021-110) parmi les 379 rapports d'exécution (formulaires) présentés. L'aide financière pour les mesures sanitaires COVID, les activités de martelage et les traitements d'aide technique à la mobilisation des bois pour la coupe totale ne font pas partie du plan de sondage puisqu'elles sont réalisées en complémentarité de d'autres activités incluses dans le plan de sondage.

Les travaux réalisés ont une valeur de 2 901 003 \$ (Régulier pour 1 598 230 \$, SUBV-2018 pour 761 290 \$ et SUBV-2021 pour 541 483 \$). La vérification se fait sur 33 (8 %) traitements soumis à une vérification (Régulier pour 10, SUBV-2018 pour 12 et SUBV-2021 pour 11). La valeur des travaux vérifiés est de 208 232 \$ (7 %).

Les résultats de la vérification opérationnelle

La conformité des travaux exécutés

Bilan de la vérification opérationnelle 2021-2022 (compilation des résultats par formulaire et par section)							
Formulaire	Projets vérifiés	Administratif formulaire	Technique formulaire	Technique terrain	Qualité	Quantité	Note de VO AMFM ¹
Prescription	-						
Rapport d'exécution	33	98,4%	99,0%	98,4%	100,0%	97,0%	98,4%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des résultats pour chaque section du formulaire).

En rapport d'exécution, les 33 projets vérifiés ont une conformité MFFP de 100 %. Pour que l'exécution d'un traitement soit conforme, selon les exigences du Ministère (Conformité MFFP), la qualité des travaux sylvicoles exécutés sur le terrain doit respecter minimalement 85 % dans le cas du reboisement, 90 % pour les préparations de terrain et les dégagements de la régénération et 100 % dans le cas des

coupes d'éclaircies précommerciales et commerciales.

La note de VO AMFM pour l'ensemble des rapports d'exécution vérifiés est de 98,4 % pour le PAMVFP (Régulier 99,8 %, SUBV-2018 99,9 % et SUBV-2021 98,6 %).

Les pénalités de pointage appliquées aux rapports de vérification de l'Agence « Note de VO AMFM » sont attribuables à des fautes administratives : délais de transmission des documents non respectés, mauvais code de production des travaux selon le diamètre inscrit sur le formulaire, le code de rang inscrit sur le formulaire papier et le code et nom de rang absents sur le formulaire. Des fautes techniques sont aussi constatées : données obligatoires manquantes sur le formulaire, non respect du maximum de prélèvement dans les sentiers. Une non-conformité de la quantité facturée (écart supérieur à 5 %) impliquant une coupure monétaire de 1 135 \$.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP)

Bilan de la vérification opérationnelle 2021-2022 (janvier à décembre 2021) par catégories de travaux exécutés

Programme	Catégories de travaux exécutés	Traitements facturés	Traitements vérifiés	Pourcentage de traitements vérifiés	Note de VO AMFM ¹	Conformité MFFP ³
Régulier	Préparation de terrain	22				
	Mise en terre des plants	0				
	Entretien de plantation	37	4	11%	99,7%	100,0%
	Traitements non commerciaux	32	2	6%	100,0%	100,0%
	Traitements commerciaux	110	4	4%	99,7%	100,0%
Sous-total Régulier		201	10	5%	99,8%	100,0%
SUBV-2018	Préparation de terrain	28	3	11%	100,0%	100,0%
	Mise en terre des plants	52	6	12%	99,8%	100,0%
	Entretien de plantation	12	3	25%	100,0%	100,0%
	Traitements commerciaux	12				
Sous-total SUBV-2018		104	12	12%	99,9%	100,0%
SUBV-2021	Préparation de terrain	10	1	10%	100,0%	100,0%
	Mise en terre des plants	29	1	3%	100,0%	100,0%
	Entretien de plantation	29	4	14%	95,0%	100,0%
	Traitements commerciaux	42	5	12%	94,3%	100,0%
Sous-total SUBV-2021		110	11	10%	95,6%	100,0%
Total		415	33	8%	98,4%	100,0%

¹ Moyennes des notes cumulatives obtenues pour la vérification des rapports (compilation des 5 sections du formulaire).

² Un rapport d'exécution peut contenir plus d'un traitement. 759 rapports d'exécution soumis contenant 415 traitements susceptibles d'être vérifiés.

³ Pourcentage des traitements vérifiés dont la qualité d'exécution est égale ou supérieure à la qualité exigée.

La performance des agents livreurs

La performance est évaluée sur la base de critères fixés par le MFFP et l'Agence.

Les agents livreurs qui n'ont réalisé aucun traitement sylvicole ou qui n'ont fait l'objet d'aucune vérification dans l'année reçoivent la note moyenne du groupe. Les résultats sont utilisés pour l'attribution des budgets pour la saison suivante.

Les résultats compilés pour chacun des critères de performance sont présentés en annexe.



Le transfert de connaissances

Des formations et des visites-conseils sont offertes aux propriétaires de lots boisés de la région.

Du 1^{er} avril au 31 décembre 2021, le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie organise 13 formations auxquelles 61 propriétaires de la Mauricie participent. Une formation Web sur les milieux humides a également été offerte à tous les propriétaires en juin 2021.

Avec l'objectif de faire valoir les avantages de l'aménagement forestier à un plus grand nombre de propriétaires, l'Agence finance des visites chez les propriétaires. Six (6) conseillers forestiers rencontrent 20 propriétaires dans le cadre de visites-conseils visant le recrutement ou la réactivation de dossier de producteurs forestiers non reconnus depuis plus de trois (3) ans ou inactifs depuis plus de 5 ans.



Participation des propriétaires de la Mauricie aux formations organisées par le SPBM en 2021-2022			
Titre des la formation	Nombre de formations	Dates	Nombre de participants provenant de la Mauricie
Abattage contrôlé	2	Octobre, Décembre 2021	7
Affûtage et entretien de scie mécanique	1	Mai 2021	7
Aménagement d'une érablière	1	Août 2021	3
Aménagement forestier pour le chevreuil et sa chasse	1	Septembre 2021	9
Éclaircie commerciale, martelage et défauts externes des arbres	1	Septembre 2021	4
Façonnage et classement de bois	1	Septembre 2021	3
Fiscalité forestière	2	Septembre 2021	13
Identification des arbres feuillus et résineux	1	Juillet 2021	6
Initiation à la cueillette des plantes comestibles	1	Août 2021	3
Initiation à l'aménagement d'un boisé privé	1	Juillet 2021	2
Initiation à l'identification des champignons forestiers comestibles	1	Octobre 2021	4
Total	13		61



Le bureau d'enregistrement



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
mauriciennes
500, avenue Broadway
Shawinigan QC G9N 1M3

Depuis 2000, l'Agence est mandataire du MFFP pour la gestion du bureau d'enregistrement (BE) de la Mauricie.

Le financement des opérations du BE est partiellement assuré par des droits prescrits par le ministre. Ces frais d'enregistrement sont assumés par le propriétaire qui enregistre ses superficies à son certificat de producteur forestier. Les frais d'enregistrement sont définis par règlement. Ils passent de 11,60 \$ à 11,90 \$ et de 23,10 \$ à 23,70 \$ en janvier 2022. Le coût des opérations du BE est attribuable aux salaires (temps du personnel régulier affecté à l'enregistrement) ainsi qu'à l'imputation d'une partie du loyer et des frais de fonctionnement de l'Agence.

Au total, 155 demandes avec droits, incluant des mises à jour de dossiers, des enregistrements de nouvelles superficies et des renouvellements de certificats ou de plans d'aménagement forestier, sont traitées pour 149 producteurs forestiers.

Le BE de la Mauricie reçoit du financement pour supporter le MFFP dans le fonctionnement du nouveau Registre des producteurs forestiers (FPR). Les améliorations apportées au système sont validées par le personnel des Agences Mauricie et Chaudière.

En 2021, dans le cadre de la création de la catégorie d'immeubles forestiers, le BE de la Mauricie débute un mandat de trois (3) ans pour la correction/mise à jour des matricules inscrits au dossier d'enregistrement de producteurs forestiers.

Statistiques sur les dossiers/demandes traitées par le BE en 2021-2022	
Demandes avec droit	Dossiers traités
Mise à jour, ajout au dossier	20
Ouverture de dossier	27
Renouvellement du Certificat	43
Renouvellement du Certificat et du PAF	55
Renouvellement du PAF	10
Dossiers traités	155
Producteurs impliqués	149
Demandes sans droit	Demandes traitées
Avis émis (mise à jour, renouvellement, dossier incomplet)	240
Fermeture de dossier, modification, retour du courrier	7
Information, renvoi du dossier au producteur	2
Demandes traitées	249

Revenus et dépenses pour la gestion du Bureau d'enregistrement de la Mauricie en 2021-2022			
Revenus		Dépenses	
BE Mauricie		BE Mauricie	
Droits prescrits (frais d'enregistrement)	3 590 \$	Salaires et bénéfices marginaux	10 798 \$
Immeubles forestiers - Correction de matricules		Frais de poste, papeterie, photocopies, téléphone et télécopies	760 \$
- Démarrage	5 600 \$	Loyer *	3 545 \$
- Corrections	3 034 \$		
MFFP - Mandats FPR		MFFP - Mandats FPR (salaires)	
- Pilote du Registre	1 755 \$	- Corrections au Registre	1 755 \$
- Refonte du Registre	1 553 \$	- Refonte du Registre - Tests	
		Agence Mauricie	917 \$
		Agence Chaudière	636 \$
Total	15 533 \$		18 410 \$

* Représente 25 % du loyer annuel de l'Agence.

Les autres activités

Tout au long de l'année, le personnel de l'Agence participe à différents comités/groupes de travail en région et ailleurs. Avec la pandémie de COVID-19, la plupart des rencontres se sont tenues par visioconférence.

La représentation régionale

- Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) :
 - Conseil régional de l'environnement Mauricie / Forum régional, mai 2021;
 - Bassins versants rivières du Loup et Yamachiche (OBVRLY): Plan directeur de l'eau, mai 2021;
 - Bassin versant Saint-Maurice (BVSM), mai 2021;
 - Ville de Trois-Rivières, juin 2021;
 - Société d'aménagement et mise en valeur Batiscan (SAMBBA), juin 2021 et janv. 2022.
- MRC Maskinongé / Révision du règlement relatif à l'abattage d'arbres, juin et déc. 2021 (Louiseville);
- MRC Maskinongé / PDZA, mars 2022 (Louiseville);
- MRC Mékinac / PDZA, mars 2022.

Les rencontres provinciales et autres dossiers d'agences

- Table Agences / MFFP, avril, juin et octobre 2021 et janvier 2022;
- Révision du régime - Amélioration de l'environnement d'affaires / DDM, mai 2021;
- MFFP / Tordeuses des bourgeons de l'épinette (TBE), avril 2021;
- BMMB / Atelier sur l'étude de taux auprès des conseillers forestiers, septembre 2021;
- Comité SIGGA - Agences / Modernisation du SIGGA (SIGGA 2.0):
 - Appels / Visioconférences avec le comité et le consultant Devicom;
 - Groupements forestiers Québec / Données forestières, octobre 2021;
 - MFFP / Exigences de Sécurité, février 2021;
 - MFFP GIA / Transmission de données, novembre 2021 et janvier 2022.

Les activités de formation et les colloques

- SPBM / Webinaire sur les milieux humides et hydriques, juin 2021;
- AFSQ / Webinaires Nerprun (avril 2021), Milieux humides, Érablières et changements climatiques, novembre 2021;
- AFVSM / Assemblée générale annuelle, novembre 2021;
- Chaire de leadership en enseignement (CLE) en gestion durable des forêts privées (Université Laval) / Colloque Gestion durable des forêts privées, décembre 2021;
- Table régionale de concertation Lac-St-Pierre (TRCLS) / Forum 2022, février 2022;
- OIFQ / Colloque Milieux humides, mars 2022;
- Service canadien des forêts / Conférence de Nelson Thiffault, Questions de régénération pour une sylviculture d'adaptation, mars 2022;
- Semaine Sciences forestières / Enjeux économiques de la mise en marché du bois, mars 2021.

Les plans d'action

Dans le cadre de l'Entente de gestion 2019-2022 signée avec le MFFP, l'Agence adopte, en début de saison, un plan d'action qui définit des cibles (en superficies ou investissements) à atteindre selon les éléments définis par le ministre.

Pour la Mesure spéciale - Subvention 2018, une « Convention pour l'octroi d'une subvention » est signée en 2018 pour la durée de l'entente 2018-2023. La convention inclut un plan d'action pour chacune des cinq (5) années prévues. Le plan est révisé annuellement.



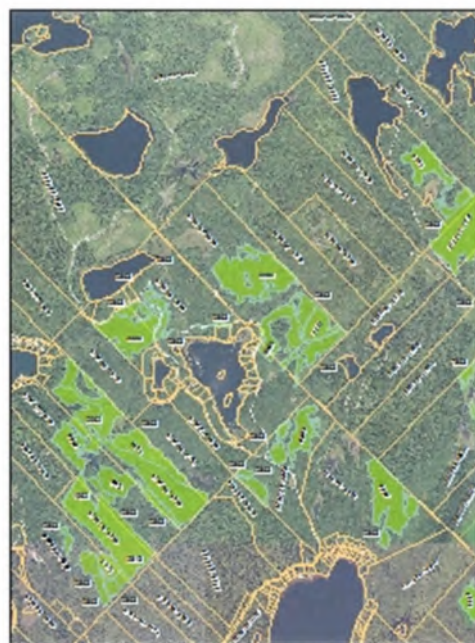
Pour la Mesure spéciale - Subvention 2021, une « Convention pour l'octroi d'une subvention » est signée en 2021 pour la durée de l'entente 2021-2025. La convention inclut un plan d'action pour chacune des quatre (4) années prévues. Le plan est révisé annuellement.

Les résultats sont présentés en annexe.

Le plan de protection et de mise en valeur (PPMV)

Dans le cadre du PPMV révisé (PPMV 2017), un indicateur et une cible sont fixés pour quelques-unes des actions définies au plan d'action (Tome 3). Ces indicateurs permettent d'évaluer l'atteinte des cibles ou du moins, d'en faire le suivi. Considérant les ressources disponibles, l'Agence fait une évaluation quinquennale de quelques indicateurs. Un suivi détaillé est en annexe.

En 2021-2022, l'Agence poursuit la mise à jour de la banque d'informations sur les travaux financés. Les données GPS localisant les superficies faisant l'objet d'une aide financière et les suivis des plantations (2 et 5 ans) sont des éléments qui favorisent la sécurisation des investissements consentis sur le territoire.





Le Plan de protection et de mise en valeur (suite)

Programmation quinquennale

Le PPMV mis à jour en 2017 suggère une programmation de travaux sylvicoles: des cibles fixées en fonction des ressources financières et humaines disponibles pour la réalisation de traitements qui favorisent le rendement des forêts privées. Clairement, les programmes visent la production de bois. Les volumes récoltés permettent d’approvisionner les usines de transformation du bois, une contribution tangible à l’activité économique. 2021-2022 est une 6^e année pour laquelle les cibles de l’année 5 ont été reconduites. Les résultats (écarts) sont représentés par le cumulatif des quantités réalisées par rapport aux quantités visées.

La programmation quinquennale est établie sur la base d’un financement régulier pour les programmes. Les enveloppes supplémentaires et les orientations du MFFP (Le Plan de soutien des partenaires au développement de la forêt privée 2020-2024, le Plan d’action sur la mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois 2022-2025, la Stratégie nationale de production de bois, la Démarche régionale de mobilisation des propriétaires à la production de bois, ...) font en sorte que l’Agence ajuste annuellement sa programmation de travaux afin de répondre aux objectifs fixés par le ministre.

Les conseillers forestiers sont invités à respecter la programmation régionale de travaux, mais le propriétaire est seul à décider. La main-d’œuvre, la machinerie disponible, la fluctuation des marchés et la température, plus particulièrement la rigueur de l’hiver, sont des contraintes avec lesquelles doivent travailler les conseillers.

La Stratégie nationale de production de bois suggère une augmentation des livraisons de bois en provenance des forêts privées vers les usines de transformation pour une cible provinciale de 7,8 Mm³ en 2024. La mobilisation des propriétaires à la récolte de bois devient un enjeu important pour atteindre la cible. La Mauricie a fixé à 410 000 m³, la cible de volumes à livrer en 2024.

L’intensification de la récolte implique la remise en production d’une grande partie des superficies récoltées par coupe totale. Ces travaux en chaîne (préparation de terrain, reboisement et une possibilité de 3 entretiens de plantation) nécessitent un suivi de la régénération et l’affectation d’une plus grande part du budget régional à la réalisation de ces travaux non commerciaux.

Groupe de travaux	Les travaux financés 2016-2022 par les programmes de l'Agence versus la programmation quinquennale du plan d'action du PPMV														
	Quantités annuelles réalisées					Après 6 ans		Objectifs annuels visés dans le PPMV							
	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022	Total réalisé	Total visé	Écarts sur 6 ans	2016 2017	2017 2018	2018 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022
Remise en production	101	157	140	354	223	293	1 269	1 121	148	101	260	190	190	190	190
Préparation de terrain (ha)	178	112	193	192	271	331	1 277	1 218	59	178	200	210	210	210	210
Plantation et regarni (ha)	209	436	393	384	486	436	2 343	1 784	559	209	355	305	305	305	305
Entretien de plantation (ha)															
Éducation des peuplements	334	301	154	252	173	245	1 460	1 844	(384)	334	370	285	285	285	285
Traitements non-commerciaux (ha)	271	315	175	206	287	263	1 517	2 431	(914)	271	1 000	290	290	290	290
Traitements commerciaux (ha)															
Aide techn. mobilisation des bois (CT) (ha) ¹		334	262	333	292	201	1 422	0	1 422						
Total	1 093	1 655	1 318	1 721	1 732	1 769	9 288	8 398	890	1 093	2 185	1 280	1 280	1 280	1 280

¹ A.TMB finance un partie de la technique requise pour la réalisation de coupes totales

LES PERSPECTIVES 2022-2023

Après deux années passées avec les contraintes de la COVID-19, il nous est permis d'espérer un retour à la vie normale pour la prochaine année !

Actuellement, les agences sont dans l'attente d'une confirmation du MFFP pour le renouvellement de l'entente de gestion triennale qui a pris fin au 31 mars 2022 pour le programme régulier. Les budgets des programmes de Subvention 2018 et 2021 sont disponibles pour débiter 2022-2023. La marge de manœuvre est là pour une hausse des investissements en travaux sylvicoles par rapport à 2021-2022.

En mai 2022, les agences ont eu accès aux deux études de DelDegan Massé et Associés (DDM) commandées par le MFFP dans le cadre de la révision ciblée du régime forestier. Révision qui vise à améliorer l'environnement d'affaires des producteurs forestiers. Avec l'objectif de simplifier les processus de livraison des programmes, le premier rapport fait état de pistes d'amélioration et de bonification identifiées par DDM pour assurer l'efficacité et la pérennité du programme. L'application des mesures suggérées doit avoir pour effet d'augmenter les sommes consacrées à l'exécution de travaux sylvicoles. Le second rapport traite des indicateurs proposés par DDM pour produire un bilan annuel de la performance des agences. Le MFFP n'a pas encore fait connaître ses intentions concernant les actions qu'il entend prendre pour donner suite à ces deux rapports. Un « Plan de mise en œuvre 2022-2025 » doit être présenté aux agences en juin.

La « Démarche régionale de mobilisation des propriétaires forestiers à la récolte de bois » déposée au MFFP à la fin avril fixe la cible régionale de volumes livrés aux usines à 410 000 m³ en 2024. En Mauricie, la mise en marché passe principalement par les grands propriétaires forestiers et par des efforts soutenus de la part des conseillers forestiers pour maintenir une clientèle de petits propriétaires actifs. Convaincre les petits propriétaires des avantages de mettre en valeur leur boisé par la récolte de bois représente un défi à relever pour tous les conseillers forestiers.

L'année 2022-2023 pourrait être une année pour amorcer des changements importants pour les agences selon ce que le MFFP fera des mesures suggérées par DDM. Sur le terrain, les impacts devraient être minimes pour les propriétaires et les travaux devraient se poursuivre sans contrainte pour les conseillers forestiers.

Bonne saison !

Josée Bussières, ing.f., M.Sc.,
Directrice générale



LES ANNEXES



Liste des acronymes

2 GA-2021	Programme Deux milliards d'arbres, Volet Démarrage hâtif 2021
AFSQ	Association forestière du Sud du Québec
AFVSM	Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
BE	Bureau d'enregistrement
BMMB	Bureau de mise en marché des bois
BVSM	Bassin versant Saint-Maurice
CLE	Chaire de leadership en enseignement en gestion durable des forêts privées de -Université Laval
CPA	Coupe progressive d'abris (traitement en peuplement feuillu dégradé)
CPF	Calcul de possibilité forestière
DDM	DelDegan Massé et Associés
FPFQ	Fédération des producteurs forestiers du Québec
FPR	Registre des producteurs forestiers
GFQ	Groupements forestiers Québec
GPS	Système de positionnement global
HA	Hectare
LADTF	Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
M ³	Mètre cube solide
MRC	Municipalité régionale de comté
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
OBVRLY	Organisme des bassins versants rivières du Loup et Yamachiche
OGC	Organisme de gestion en commun
OIFQ	Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
PADF	Programme d'aménagement durable des forêts
PAF	Plan d'aménagement forestier
PAMVFP	Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées
PDZA	Plan développement zone agricole
PPMV	Plan de protection et de mise en valeur
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
RRTF / PRTF	Règlement ou Programme de remboursement des taxes foncières
SAMBBA	Société d'aménagement et mise en valeur Batiscan
SIGGA	Système d'informations géoforestières et de gestion des agences
SGIA	Système de gestion informatique des agences
SPB	Syndicat de producteurs de bois
SPBM	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie
SPFRQ	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
SUBV-2018	Mesure spéciale - Subvention 2018
SUBV-2021	Mesure spéciale - Subvention 2021
TBE	Tordeuses des bourgeons de l'épinette
VO	Vérification opérationnelle

Liste des agents livreurs du programme en 2021-2022

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC

5 300, rue des Tournelles, Québec (Qc) G2J 1E4
Tél. : 418-872-1773 Courriel : cfrq@cfrq.ca

Maxime Bélanger ing.f.
Simon Proulx ing.f.

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE DU BAS-SAINT-AURICE

1 780-A, boul. Trudel Est, St-Boniface (Qc) G0X 2L0
Tél. : 819-535-6262 Courriel : bhbellerive@coopforestiere.ca

Benoit Houle Bellerive ing.f.

ENTREPRISE FORÊT-LOGIK INC.

710 route Savoie, Saint-Justin (Qc) J0K 2V0
Tél. : 819-668-4046 Courriel : foret.logik@gmail.com.ca

Alexandre Marotte ing.f.

GESTIBOA

200-3125 Flaubert, Québec, (Qc) G2E 2J2
Tél. : (888) 808-4153 Courriel : information@gestiboa.ca

François Busque ing.f.
David Coulombe ing.f.

GROUPEMENT FORESTIER DE CHAMPLAIN

1 003, route des Défricheurs, Shawinigan (Qc) G9T 5K4
Tél. : 819-538-1447 Courriel : gfchamplain@infoteck.qc.ca

Gilbert Nolet ing.f.

GROUPEMENT FORESTIER DE PORTNEUF

175, rue St-Alexis, St-Raymond (Qc) G3L 1R9
Tél. : 418-337-6700 Courriel : gfp@gfportneuf.com

Étienne Lambert-Julien ing.f.
Vincent Veer ing.f.

JEAN-LUC PAQUIN, ING.F.

4970, chemin du Lac, St-Gabriel-de-Brandon (Qc) J0K 2N0
Tél. : (450) 898-1167 Courriel : jlpaquin81@gmail.com

Jean-Luc Paquin ing.f.

RESSOURCES FORESTIÈRES BIOTIQUES

965, route Principale, Ste-Mélanie (Qc) J0K 3A0
Tél. : (450) 960-2130 Courriel : rfb@rfbiotiques.com

Nicolas Boyer ing.f.
Jean-Sébastien Malo ing.f.
Julie Venne ing.f.

SGD | GÉNIE FORESTIER & GESTION DE PROJETS

386, rue de St-Jovite # 3, Mont-Tremblant (Qc) J8E 2Z9
Tél. : 819-717-9544 Courriel : info@sgd-foresterie.com

Xavier Noël Monastese ing.f.
Yves Paquette ing.f.

SYLVA CROISSANCE INC.

985, rue Notre-Dame Local E, Lavaltrie (Qc) J5T 1R4
Tél: (451) 586-0448 Courriel: info@sylva.ca

François Beaulieu ing.f.
Ariane Généreux-Tremblay ing.f.
Julien Moreau ing.f.

SYLVAFOR

271, rang Beaumont, La Tuque (Qc) G0X 1R0
Tél. : 819- 523-3340 Courriel : srivard@sylvafor.com

Samuel Castonguay ing.f.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE

2 410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières (Qc) G8Z 4R5
Tél. : 819-370-8368 Courriel : spb@spbois.qc.ca

Éric Frigon ing.f.
Frédérique Gagnon-Lupien ing.f.
Ghislain Leblond ing.f.
Patrick Lupien ing.f.

Critères de performance

Pondération des critères

	Critères MFFP	Critères	Pondération	
composante # 1	1	Vérifier les prescriptions sylvicoles	90,00%	
	2	Vérifier les traitements sylvicoles réalisés (qualité et quantité)		
composante # 2	3	Suivre les plantations de 2 et 5 ans	3,00%	
	6	Évaluer la qualité des documents transmis	Programmation initiale	1,00%
			Programmation révisée	0,50%
			Chantiers de reboisement	2,00%
	Autres	Autres (Collaboration générale *)		1,50%
Utilisation de l'enveloppe allouée (après le 15 janvier)		2,00%		

* Collaboration générale est composée de critères ponctuels: en 2021-2022 - 2 critères de 0,75 % chacun
 - Destination des volumes récoltés sur le Rapport d'exécution (RE)
 - Fermeture de l'année au 31 mars - Facturation finale

Résultats globaux des critères de performance (2017 à 2021)

Résultats du bulletin de performance des agents livreurs						
MFFP #	Critères de performance Détails	conformité				
		2017	2018	2019	2020	2021
1	Vérifier les prescriptions sylvicoles ¹	99,6%	95,5%	99,0%	99,0%	
Agence	Vérifier les rapports d'exécution	96,7%	99,3%	99,4%	98,0%	98,5%
2	Vérifier les traitements sylvicoles réalisés (qualité et quantité)	96,6%	100,0%	100,0%	100,0%	97,0%
Agence	Conformité de la qualité des travaux facturés	93,1%	96,2%	100,0%	100,0%	100,0%
3	Suivre les plantations	83,3%	100,0%	40,0%	100,0%	100,0%
4	Évaluer la qualité des documents (factures, rapports, suivis, etc.) ²	83,3%	89,3%	97,2%	75,0%	88,9%
Agence	Utilisation de l'enveloppe allouée ³	40,0%	66,7%	75,0%	71,7%	87,4%
Agence	Suivi des chantiers de reboisement ⁴	100,0%	100,0%	100,0%	60,0%	68,8%

¹ Aucune prescription vérifiée en 2021

² Certains agents livreurs omettent d'indiquer la destination des volumes récoltés sur tous les rapports d'exécution de traitements commerciaux

³ L'enveloppe budgétaire confirmée au 15 janvier a été en partie utilisée par 5 agents livreurs sur 9

⁴ 2 agents livreurs sur 4 ont transmis leur rapport hebdomadaire pour tous les chantiers de reboisements en cours d'opérations

Bilan des plans d'action annuel

PAMVFP / Bilan plan d'action 2021-2022				
Budget Prévu : 1 273 877 \$		Budget investi : 1 282 742 \$		
Actions	Indicateurs	Cibles 2021-2022	Résultats par rapport à la cible	
			2021-2022	% atteint
Réaliser des traitements sylvicoles	Sommes investies en traitements non commerciaux	823 277 \$	961 822 \$	117%
	Nb d'hectares réalisés en traitements non commerciaux	445	509	114%
	Sommes investies dans l'aide à la mobilisation des bois (ATMB)	71 000 \$	47 209 \$	66%
	NB d'hectares réalisés en aide à la mobilisation des bois (ATMB)	250	163	65%
	Sommes investies en traitements commerciaux* (sans l'ATMB)	342 506 \$	254 091 \$	74%
	NB d'hectares réalisés en traitements commerciaux**	320	203	63%
Améliorer les connaissances et la concertation des autres planifications du territoire forestier privé	Sommes investies dans la réalisation, la mise à jour et la mise en œuvre du PPMV	5 094 \$	1 818 \$	36%
Consolider l'engagement des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de la forêt privée	Sommes investies dans les activités de transfert de connaissances	32 000 \$	17 802 \$	56%

* Les sommes investies en travaux sylvicoles commerciaux incluent le montant pour le martelage.

** Le nombre d'hectares en travaux sylvicoles commerciaux ne doit pas inclure les superficies en martelage.

SUBVENTION 2018 / Bilan plan d'action 2021-2022 Année 4 d'une subvention de 5 ans (fin 31 mars 2023)					
Budget prévu : 700 000 \$		Budget investi : 704 919 \$			
Volet	Indicateurs	Unité	Cibles	Résultats	
				2021-2022	Résultat par rapport à la cible
					% atteint
Traitements non commerciaux	Sommes investies en traitements non commerciaux	\$	700 000 \$	704 919 \$	101%
	Nb d'hectares réalisés en traitements non commerciaux	ha	520	518	100%

SUBVENTION 2021 / Bilan plan d'action 2021-2022 Année 1 d'une subvention de 4 ans (fin 31 mars 2025)					
Budget prévu : 575 820 \$		Budget investi : 571 435 \$			
Volet	Indicateurs	Unité	Cibles	Résultats	
				2021-2022	Résultat par rapport à la cible
					% atteint
Traitements non commerciaux	Investissements en préparation de terrain	\$	62 500 \$	87 133 \$	139%
	Nb d'hectares en préparation de terrain	ha	50	69	139%
	Investissements en mise en terre des plants	\$	54 000 \$	91 485 \$	169%
	Nb d'hectares en mise en terre des plants	ha	50	75	151%
	Nb de plants mis en terre	plants	100 000	150 694	151%
	Investissements en entretien des plantations	\$	269 500 \$	284 710 \$	106%
	Nb d'hectares en entretien des plantations	ha	140	133	95%
Traitements commerciaux	Investissements en traitements commerciaux	\$	162 400 \$	80 914 \$	50%
	Nb d'hectares en traitements commerciaux	ha	510	144	28%
Frais d'administration et vérification imputables (5%)		\$	27 420 \$	27 193 \$	99%

PPMV 2017 - SUIVI DES ACTIONS ET CIBLES RETENUES

Action	Indicateur	Situation actuelle
Entretien des plantations et éducation des peuplements naturels	Maximiser le % de superficies libres de croûte après 8 ans	L'Agence débute l'inventaire des plantations de 8 ans. Depuis 2017, les plantations 2009 à 2013 sont visitées.
Favoriser la production de tiges d'avenir par des traitements d'élagage et de tailles de formation	Augmenter les superficies élaguées	Superficies élaguées pour la période quinquennale : de 2011-2015 : 6 ha de 2006-2010 : 123 ha. Le PAMVFP ne finance plus l'élagage. Le PADF finance les mêmes activités que le PAMVFP.
Documenter et poursuivre les travaux d'aménagement spécifiques aux feuillus nobles (ex. CP d'Abris, CP de croissance, ...)	Augmenter les superficies traitées en coupes de régénération dans des peuplements feuillus tolérants	Superficies traitées pour la période quinquennale de 2011-2015 : 107 ha. Depuis 2016, le PAMVFP ne finance plus les CPA. Une résolution est transmise au MFFP pour rétablir le financement des coupes partielles dans les peuplements feuillus dégradés.
Suivre les superficies couvertes par un plan d'aménagement forestier (PAF)	Nb de lots enregistrés Superficies forestières enregistrées	Avril 2017 = 4 936 lots pour 347 466 ha Avril 2018 = 4 976 lots pour 349 669 ha Avril 2019 = 4 810 lots pour 354 422 ha Avril 2020 = 4 532 lots pour 354 661 ha Avril 2021 = 4 335 lots pour 350 793 ha Avril 2022 = 4 419 lots pour 350 489 ha
Cibler le recrutement de propriétaires situés dans des secteurs forestiers	Nb de producteurs inscrits au Registre des producteurs forestiers (FPR)	Avril 2017 = 1 210 prod / 347 466 ha à vocation forestière Avril 2018 = 1 165 prod / 349 669 ha à vocation forestière Avril 2019 = 1 085 prod / 354 442 ha à vocation forestière Avril 2020 = 1 050 prod / 354 661 ha à vocation forestière Avril 2021 = 995 prod / 350 793 ha à vocation forestière Avril 2022 = 986 prod / 350 489 ha à vocation forestière
Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des érablières dans les prescriptions sylvicoles (érablières avec dépérissement)	Augmenter le nb de diagnostics réalisés / Superficies de travaux réalisés dans les érablières en dépérissement	Dernier quinquennal : 2011-2015 : 6 diagnostics et 94 ha chaulés Le PAMVFP ne finance plus le diagnostic et le PADF régional est soumis aux mêmes règles en finançant les mêmes activités que le PAMVFP.
Récupérer les volumes de bois affectés par des perturbations naturelles et des maladies	Maximiser le % superficies récupérées P/R aux superficies infestées	En 2018, la TBE est présente dans le secteur St-Élie. En 2021, la TBE n'est toujours pas en région. 33 ha de coupes de récupération totale financés en 2019. 97 ha de coupes de récupération totale financés en 2020. 48 ha de coupes de récupération totale financés en 2021.
Faire le point sur la mécanisation des opérations et développer une stratégie conséquente	Augmenter le % des superficies mécanisées P/R manuelles	2011-2015 : 68 ha / 1 628 ha (4%) mécanisés 2016-2017 : 158 ha / 271 ha (58%) mécanisés 2017-2018 : 479 ha / 650 ha (74%) mécanisés 2018-2019 : 343 ha / 437 ha (78%) mécanisés 2019-2020 : 451 ha / 539 ha (84%) mécanisés 2020-2021 : 545 ha / 579 ha (94%) mécanisés 2021-2022 : 364 ha / 465 ha (78%) mécanisés
Développer de nouvelles stratégies de recrutement de propriétaires forestiers « inactifs » (ex par les réseaux sociaux)	Augmenter le nb de nouveaux producteurs enregistrés au Registre des producteurs forestiers	Dernier quinquennal 2011-2016 : 360 nouveaux producteurs. Financement de visites/conseil de recrutement. Accréditation de nouveaux conseillers forestiers pour la livraison du PAMVFP.

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PAMVFP-RÉGULIER EN 2021-2022

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - programme régulier										
Préparation de terrain										
05	7504		DÉCHIQUETAGE	1 434	2	5 ha		6 798	951	7 749
05	7514		DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	1 250	1	2 ha		1 718	282	2 000
05	7516		DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	852	12	55 ha		37 133	9 668	46 800
05	7500		PRÉPARATION DE TERRAIN - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	30	14	60 ha		1 327	483	1 810
	Total				15	62 ha		46 976	11 383	58 359
Entretien de plantation										
07	7751		1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 031	16	156 ha		235 051	82 151	317 202
07	7752		2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 031	9	14 ha		21 025	7 348	28 373
07	7753		3 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 031	3	28 ha		42 802	14 959	57 762
07	7761		1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 031	2	2 ha		3 161	1 105	4 265
07	7762		2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 031	1	1 ha		2 107	736	2 843
07	7700		ENTRETIEN (DÉGAGEMENT) - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	110	76	198 ha		17 050	4 758	21 808
	Total				31	202 ha		321 195	111 057	432 252
Traitements non commerciaux										
08	7853		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 5 000 À 15 000 TIGES/HA	1 423	5	27 ha		26 484	11 738	38 222
08	7854		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - PLUS DE 15 000 TIGES/HA	1 755	10	65 ha		85 533	28 359	113 892
08	7858		DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	2 031	5	133 ha		200 331	70 016	270 346
08	7863		ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 561	4	20 ha		18 209	13 027	31 236
08	7800		NON COMMERCIAUX - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	92	21	190 ha		13 706	3 808	17 514
	Total				24	245 ha		344 263	126 947	471 210
Traitements commerciaux										
09	7901		MARTELAGE FEUILLUS	155	10	93 ha		12 686	12 686	12 686
09	7902		MARTELAGE RÉSINEUX	177	30	73 ha		12 926	12 926	12 926
09	7922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MANUELLE	275	1	1 ha		138	138	138
09	7971		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	1 387	5	70 ha		60 830	29 795	90 625
09	7973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 163	2	1 ha		778	502	1 279
09	7985		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 745	1	2 ha		2 436	862	3 298
09	7986		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 512	1	2 ha		1 584	684	2 268
09	7988		2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - SEPM	1 172	2	7 ha		4 840	3 083	7 923
09	8922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MÉCANISÉE	275	45	162 ha		44 663	44 663	44 663
09	8971		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 107	4	17 ha		11 262	7 889	19 151
09	8973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	950	6	15 ha		7 504	6 927	14 431
09	8974		COUPE PROGRESSIVE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 183	1	5		3 780	2 371	6 152
09	8977		COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 183	1	3 ha		2 181	1 368	3 549
09	8978		COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	1 098	3	10 ha		6 279	4 460	10 738
09	8979		COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE - MÉCANISÉE	550	4	32 ha		8 786	8 786	17 573
09	8985		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 357	4	12 ha		11 244	5 691	16 935
09	8986		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 194	5	5 ha		3 395	2 098	5 492
09	8987		1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS ET PINS ROUGES	1 222	3	3 ha		2 221	1 322	3 544
09	8988		2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	957	4	19 ha		9 584	8 723	18 307
09	7900		MARTELAGE - AJUSTEMENT MES. SANITAIRES + CARBURANTS	3	36	97 ha		0	291	291
09	7925		ATMB MANUELLE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	16	1	1 ha		0	8	8
09	7950		COMMERCIAUX MANUELS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	60	7	13 ha		455	304	759
09	8925		ATMB MÉCANISÉE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	16	43	150 ha		0	2 401	2 401
09	8950		COMMERCIAUX MÉCANISÉS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	60	33	103 ha		3 698	2 466	6 164
	Total				132	366 ha		140 859	160 441	301 300
Total PAMVFP-RÉGULIER										
					202	875 ha		853 293	409 828	1 263 121
										32%
										68%

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION 2018 EN 2021-2022

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - programme Subvention 2018										
Préparation de terrain										
	05	7514	DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	1 250	6	82 ha		88 229	14 458	102 688
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	852	14	79 ha		53 607	13 957	67 564
	05	7500	PRÉPARATION DE TERRAIN - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	30	18	106 ha		2 341	851	3 192
	Total				20	161 ha		144 177	29 266	173 443
Mise en terre et transport des plants										
	06	7633	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	580	4	4 pr		1 571	981	2 552
	06	7636	PLANTATION RACINES NUES PDF FEUILLUS	611	5	10 pr		3 960	2 089	6 049
	06	7637	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	626	18	122 pr		49 056	27 145	76 202
	06	7638	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	580	23	299 pr		106 730	66 669	173 399
	06	7639	PLANTATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	525	2	76 pr		23 985	15 864	39 849
	06	7600	MISE EN TERRE DE PLANTS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	41	37	437 pr		13 559	4 374	17 933
	Total	pr: plants reboisés			52	511 pr		198 862	117 122	315 984
Entretien de plantation										
	07	7751	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 031	12	101 ha		151 478	52 942	204 420
	07	7700	ENTRETIEN (DÉGAGEMENT) - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	110	12	101 ha		8 656	2 416	11 072
	Total				12	101 ha		160 134	55 358	215 492
Total SUBV-2018										
					84	518 ha		503 173	201 746	704 919
								71%	29%	

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LE PROGRAMME DEUX MILLIARD D'ARBRES VOLET DÉMARRAGE HATIF 2021 EN 2021-2022

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - programme Deux milliards d'arbres, volet Démarrage hatif 2021										
Mise en terre et transport des plants										
	06	7637	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	626	2	3 pr		1 254	694	1 947
	06	7639	PLANTATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	525	1	1 pr		419	277	696
	06	7600	MISE EN TERRE DE PLANTS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	41	2	4 pr		138	44	182
	Total	pr: plants reboisés			3	4 pr		1 810	1 015	2 825
Total 2 GA-2021										
					3	2 ha		1 810	1 015	2 825
								64%	36%	

LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX FINANCÉS PAR LA SUBVENTION 2021 EN 2021-2022

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
PAMVFP - programme Subvention 2021										
Préparation de terrain										
05	7501		DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 434	3	12 ha		15 348	2 147	17 495
05	7514		DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	1 250	3	48 ha		51 101	8 374	59 475
05	7516		DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	852	4	9 ha		6 415	1 670	8 085
05	7500		PRÉPARATION DE TERRAIN - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	30	10	69 ha		1 524	554	2 078
	Total				10	69 ha		74 388	12 746	87 133
Mise en terre et transport des plants										
06	7633		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	580	1	1 pr		411	256	667
06	7636		PLANTATION RACINES NUES PDF FEUILLUS	611	2	1 pr		390	205	595
06	7637		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	626	3	4 pr		1 569	867	2 436
06	7638		PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	580	8	131 pr		46 638	29 132	75 770
06	7643		ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	648	2	2 pr		691	363	1 054
06	7644		ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	648	2	0 pr		100	52	152
06	7646		ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	703	2	1 pr		527	244	771
06	7647		ENRICHISSEMENT RACINES NUES PDF FEUILLUS	697	2	1 pr		268	117	385
06	7648		REGARNI RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	613	1	4 pr		1 475	763	2 237
06	7650		REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	648	1	0 pr		188	99	287
06	7653		REGARNI 300 CC ET PLUS FEUILLUS	648	1	0 pr		85	45	130
06	7657		REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	703	1	1 pr		696	323	1 019
06	7600		MISE EN TERRE DE PLANTS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	41	16	146 pr		4 523	1 459	5 982
	Total		plants reboisés		26	146 pr		57 560	33 925	91 485
Entretien de plantation										
07	7751		1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 031	9	39 ha		58 590	20 477	79 067
07	7752		2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 031	20	94 ha		141 545	49 470	191 016
07	7700		ENTRETIEN (DÉGAGEMENT) - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	110	28	133 ha		11 436	3 192	14 628
	Total				29	133 ha		211 571	73 139	284 710
Traitements commerciaux										
09	7901		MARTELAGE FEUILLUS	155	5	12 ha		1 829	1 829	1 829
09	7902		MARTELAGE RÉSINEUX	177	14	33 ha		5 862	5 862	5 862
09	7922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MANUELLE	275	2	10 ha		2 640	2 640	2 640
09	7971		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	1 387	1	6 ha		5 752	2 817	8 569
09	7979		COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MANUELLE	668	1	1 ha		511	358	868
09	7985		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 745	1	1 ha		1 676	593	2 269
09	7987		1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MANUELLE - PINS BLANCS ET PINS ROUGES	1 551	1	1 ha		876	365	1 241
09	8922		AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS - MÉCANISÉE	275	16	29 ha		7 917	7 917	7 917
09	8967		ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 128	2	4 ha		2 890	1 961	4 850
09	8971		JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 107	2	1 ha		846	593	1 439
09	8973		COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	950	7	21 ha		10 547	9 736	20 283
09	8977		COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 183	2	1 ha		582	365	946
09	8979		COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	550	4	14 ha		3 933	3 933	7 865
09	8985		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 357	1	3 ha		2 703	1 368	4 071
09	8986		1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 194	1	1 ha		886	547	1 433
09	8988		2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	957	1	5 ha		2 340	2 130	4 469
09	7900		MARTELAGE - AJUSTEMENT MES. SANITAIRES + CARBURANTS	3	18	39 ha		0	116	116
09	7925		ATMB MANUELLE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	16	2	10 ha		0	154	154
09	7950		COMMERCIAUX MANUELS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	60	4	10 ha		0	576	576
09	8925		ATMB MÉCANISÉE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	16	16	29 ha		0	461	461
09	8950		COMMERCIAUX MÉCANISÉS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	60	20	51 ha		0	3 055	3 055
	Total				61	99 ha		33 540	47 373	80 913
Total SUBV-2021								69%	31%	
								377 059	167 183	544 242

LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES TRAVAUX FINANCÉS EN 2021-2022 (Régulier, Subvention 2018, Subvention 2021 et Deux milliards d'arbres)

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
TOUS PROGRAMMES										
Préparation de terrain										
	05	7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE - FORTE COMPÉTITION	1 434	3	12 ha		15 348	2 147	17 495
	05	7504	DÉCHIQUETAGE	1 435	2	5 ha		6 799	950	7 749
	05	7514	DÉBLAIEMENT PAR DÉCAPAGE AVEC EXCAVATRICE	1 250	10	131 ha		141 048	23 114	164 163
	05	7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	852	30	144 ha		97 155	25 295	122 449
	05	7500	PRÉPARATION DE TERRAIN - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	30	42	236 ha		5 192	1 888	7 080
		Total			45	293 ha		265 542	53 394	318 936
Mise en terre et transport des plants										
	06	7633	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	580	5	6 pr		1 981	1 238	3 219
	06	7636	PLANTATION RACINES NUES PDF FEUILLUS	611	7	11 pr		4 350	2 294	6 644
	06	7637	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	626	23	129 pr		51 878	28 707	80 585
	06	7638	PLANTATION RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	580	31	430 pr		153 374	95 795	249 169
	06	7639	PLANTATION RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	525	3	77 pr		24 404	16 141	40 545
	06	7643	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	648	2	2 pr		691	363	1 054
	06	7644	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	648	2	0 pr		100	52	152
	06	7646	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	703	2	1 pr		527	244	771
	06	7647	ENRICHISSEMENT RACINES NUES PDF FEUILLUS	697	2	1 pr		268	117	385
	06	7648	REGARNI RÉCIPIENTS 200 À 299 CC	613	1	4 pr		1 475	763	2 237
	06	7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	648	1	0 pr		188	99	287
	06	7653	REGARNI 300 CC ET PLUS FEUILLUS	648	1	0 pr		85	45	130
	06	7657	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS (15 CAVITÉS) RÉSINEUX	703	1	1 pr		696	323	1 019
	06	7600	MISE EN TERRE DE PLANTS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	41	55	588 pr		18 220	5 877	24 097
		Total	pr: plants boisés		81	662 pr		258 237	152 058	410 295
Entretien de plantation										
	07	7751	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 031	37	296 ha		445 119	155 570	600 689
	07	7752	2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 031	29	108 ha		162 570	56 819	219 389
	07	7753	3 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	2 031	3	28 ha		42 802	14 959	57 762
	07	7761	1 ^{ER} DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 031	2	2 ha		3 161	1 105	4 265
	07	7762	2 ^E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2 031	1	1 ha		2 107	736	2 843
	07	7700	ENTRETIEN (DÉGAGEMENT) - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	110	68	432 ha		37 142	10 365	47 507
		Total			72	436 ha		692 900	239 554	932 454
Traitement non commerciaux										
	08	7853	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - 5 000 À 15 000 TIGES/HA	1 423	5	27 ha		26 484	11 738	38 222
	08	7854	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE RÉSINEUX - PLUS DE 15 000 TIGES/HA	1 755	10	65 ha		85 533	28 359	113 892
	08	7858	DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	2 031	5	133 ha		200 331	70 016	270 346
	08	7863	ÉCLAIRCIE PRÉCOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE (PUITS DE LUMIÈRE) MARTELÉE	1 561	4	20 ha		18 209	13 027	31 236
	08	7800	NON COMMERCIAUX - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	92	21	190 ha		13 706	3 808	17 514
		Total			24	245 ha		344 263	126 947	471 210

La suite à la page suivante ...

LISTE DÉTAILLÉE DE TOUS LES TRAVAUX FINANCÉS EN 2021-2022 (Régulier, Subvention 2018, Subvention 2021 et Deux milliards d'arbres (SUITE))

Programme	Groupe	Code	Description	Taux global	Nombre de traitements	Quantité	Unité	Montant alloué		Total payé AMFM
								Exécution	Technique	
TOUS PROGRAMMES										
Traitements commerciaux										
09	09	7901	MARTELAGE FEUILLUS	155	15	104 ha		14 515		14 515
09	09	7902	MARTELAGE RÉSINEUX	177	44	106 ha		18 789		18 789
09	09	7922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MANUELLE	275	3	10 ha		2 778		2 778
09	09	7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	1 387	6	76 ha		66 583		66 583
09	09	7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MANUELLE	1 163	2	1 ha		778		502
09	09	7979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MANUELLE	668	1	1 ha		511		358
09	09	7985	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 9 À 15 CM	1 745	2	3 ha		4 112		1 455
09	09	7986	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - DHP 15,1 À 19 CM	1 512	1	2 ha		1 584		684
09	09	7987	1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MANUELLE - PINS BLANCS ET PINS ROUGES	1 551	1	1 ha		876		365
09	09	7988	2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MANUELLE - SEPM	1 172	2	7 ha		4 840		3 083
09	09	8922	AIDE TECHNIQUE POUR LA MOBILISATION DES BOIS (ATMB) - MÉCANISÉE	275	61	191 ha		52 580		52 580
09	09	8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE - FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 128	2	4 ha		2 890		1 961
09	09	8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 107	6	19 ha		12 109		8 482
09	09	8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUX - MÉCANISÉE	950	13	37 ha		18 051		16 662
09	09	8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	1 183	1	5 ha		3 780		2 371
09	09	8977	COUPE PROGRESSIVE AUTRES RÉSINEUX - MÉCANISÉE	1 183	3	4 ha		2 763		1 733
09	09	8978	COUPE DE RÉCUPÉRATION - PARTIELLE - MÉCANISÉE	1 098	3	10 ha		6 279		4 460
09	09	8979	COUPE DE RÉCUPÉRATION TOTALE - MÉCANISÉE	550	8	46 ha		12 719		12 719
09	09	8985	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 9 À 15 CM	1 357	5	15 ha		13 947		7 059
09	09	8986	1 ^{RE} ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - DHP 15,1 À 19 CM	1 194	6	6 ha		4 280		2 645
09	09	8987	1 ^{RE} ÉCL. COMM. - PLANTATION - MÉCANISÉE - PINS BLANCS ET PINS ROUGES	1 222	3	3 ha		2 221		1 322
09	09	8988	2 ^E ÉCL. COMM. RÉSINEUX - PLANTATION - MÉCANISÉE - SEPM	957	5	24 ha		11 924		10 853
09	09	7900	MARTELAGE - AJUSTEMENT MES. SANITAIRES + CARBURANTS	3	54	136 ha		407		407
09	09	7925	ATMB MANUELLE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	16	3	10 ha		162		162
09	09	7950	COMMERCIAUX MANUELS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	60	11	22 ha		801		534
09	09	8925	ATMB MÉCANISÉE - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	16	59	179 ha		2 862		2 862
09	09	8950	COMMERCIAUX MÉCANISÉS - AJUSTEMENT MESURES SANITAIRES + CARBURANTS	60	53	154 ha		5 531		3 688
Total					193	465 ha		176 578	205 635	382 213
Total TOUS PROGRAMMES 2021-2022					415	1 769 ha		1 737 520	777 589	2 515 108
								69%	31%	



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes

210-500, avenue Broadway

Shawinigan (Québec) G9N 1M3

Téléphone : (819) 536-2442 télécopieur : (819) 536-4002

Courriel : amfm@agence-mauricie.qc.ca

site web : www.agence-mauricie.qc.ca